



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

RAPPORT POUR L'ANNEE 2020

ARTELIA
Mobilités et Infrastructures
47 avenue de Lugo
94600 Choisy-le-Roi
Tel. : +33 (0)1 77 93 78 99

SYNDICAT MIXTE GARRIGUE CAMPAGNE

SOMMAIRE

1. PREAMBULE	1
2. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
2.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	2
2.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	2
2.3. PATRIMOINE ET ETENDUE DU SERVICE	4
2.3.1. Abonnés et habitants desservis	4
2.3.2. Les volumes du service	5
2.3.2.1. VOLUMES PRELEVES ET PRODUITS	5
2.3.2.2. VOLUMES ACHETES EN GROS	5
2.3.2.3. VOLUMES EXPORTES	5
2.3.2.4. VOLUMES CONSOMMES AUTORISEES	6
2.3.2.5. VOLUMES VENDUS AUX ABONNES	6
2.3.3. Les biens du service	7
2.3.3.1. RESSOURCE / PRODUCTION	7
2.3.3.2. STOCKAGE	7
2.3.3.3. STATION DE SURPRESSION	8
2.3.3.4. RESEAU	9
2.3.4. Faits marquants de l'exercice 2020	9
3. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	11
3.1. LES MODALITES DE TARIFICATION	11
3.2. FACTURE TYPE 120 M ³ POUR LE SERVICE EAU POTABLE	12
3.3. LES RECETTES DU SERVICE	12
4. INDICATEURS DE PERFORMANCES	14
4.1. QUALITE DE L'EAU	14
4.1.1. L'eau prélevée	14
4.1.2. L'eau produite et distribuée	15
4.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE	16
4.3. RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION	18
4.4. INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES ET INDICE LINEAIRE DE PERTES	20
4.4.1. Indice linéaire des volumes non comptés	20
4.4.2. Indice linéaire de pertes	20
4.5. TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE	21
4.6. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	22
4.7. TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES	22
4.8. DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES ET TAUX DE RESPECT DE CE DELAI	23
4.9. DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE	23
4.10. TAUX D'IMPAYE SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE	23
4.11. TAUX DE RECLAMATIONS	24
4.12. PENALITES	24
5. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	26
5.1. TRAVAUX ENGAGES	26
5.1.1. Travaux neufs réalisés par le Syndicat	26
5.1.2. Travaux concessifs	26

5.2.	BRANCHEMENTS PLOMB	26
5.3.	ETAT DE LA DETTE DU SERVICE	26
5.4.	AMORTISSEMENTS	27
5.5.	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX	27
5.6.	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE	27
6.	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	29
6.1.	MONTANTS DES ABANDONS DE CREANCE A CARACTERE SOCIAL OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE	29
6.2.	DESCRIPTIF ET MONTANT DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1115-1-1 DU CGCT	29
ANNEXE 1 Tableau récapitulatif des Indicateurs de performance (arrêté du 2 Mai 2007)		31
ANNEXE 2 Notice d'information de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse		33
ANNEXE 3 Documents complémentaires et fiches techniques par commune		38

TABLEAUX

TABL. 1 -	ABONNES ET HABITANT DESSERVIS PAR LE SERVICE	4
TABL. 2 -	VOLUMES PRELEVES ET PRODUITS	5
TABL. 3 -	VOLUMES ACHETES EN GROS	5
TABL. 4 -	VOLUMES EXPORTES	6
TABL. 5 -	VOLUMES CONSOMMES AUTORISES	6
TABL. 6 -	VOLUMES VENDUS AUX ABONNES	6
TABL. 7 -	PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES DE PRELEVEMENTS ET DE PRODUCTION	7
TABL. 8 -	PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES DE STOCKAGE	8
TABL. 9 -	PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES DE REPRISE ET SURPRESSION	9
TABL. 10 -	AUTRES EQUIPEMENTS DU RESEAU	9
TABL. 11 -	TARIFS 2020 ET 2021 POUR LE SERVICE D'EAU POTABLE	11
TABL. 12 -	SIMULATION FACTURE TYPE EAU POTABLE POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M ³	12
TABL. 13 -	RECETTES DU SERVICE	12
TABL. 14 -	QUALITE DE LA RESSOURCE	14
TABL. 15 -	CONFORMITE DES PARAMETRES ANALYTIQUES	15
TABL. 16 -	DETAIL DES NON-CONFORMITES PAR RAPPORT AUX REFERENCES DE QUALITE	15
TABL. 17 -	TAUX DE CONFORMITE DES PRELEVEMENTS	16
TABL. 18 -	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE	16
TABL. 19 -	RENDEMENT DE RESEAU DE DISTRIBUTION	18
TABL. 20 -	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	21
TABL. 21 -	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES	22
TABL. 22 -	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE	23
TABL. 23 -	TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE	23
TABL. 24 -	TAUX DE RECLAMATION	24
TABL. 25 -	TRAVAUX ENGAGES PAR LA COLLECTIVITE	26
TABL. 26 -	ETAT DE LA DETTE DU SERVICE D'EAU POTABLE	26
TABL. 27 -	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	27
TABL. 28 -	TRAVAUX PREVUS PAR LA COLLECTIVITE	28

1. PREAMBULE

Le Syndicat Mixte Garrigues Campagne (SMGC) exerce la compétence eau potable pour 24 Communes à savoir :

- 5 communes en adhésion directe,
- 10 Communes de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup,
- 9 Communes le Montpellier Méditerranée Métropole.

Conformément à la réglementation, et notamment à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'arrêté du 29 décembre 2015, « Le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. »

Le contenu de ce rapport est notamment défini par l'arrêté et le décret du 2 Mai 2007 et complété par la loi Grenelle II du 12 Juillet 2010 et l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 Mai 2007.

En complément du contenu défini par ces dispositions réglementaires et compte tenu des spécificités du contrat d'affermage, les informations complémentaires suivantes sont apportés :

- au chapitre 2 : Caractérisation technique du Service :
 - Description générale des ouvrages du Service
 - Volumes du service
 - Faits marquants de l'exercice 2020
- au chapitre 4 : Indicateurs de performances :
 - Les indicateurs de performances complémentaires contractuels
 - Les pénalités
- au chapitre 5 : Financement des investissements
 - Les travaux concessifs

2. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

2.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le Syndicat Mixte de Garrigues Campagne exerce en lieu et place des communes adhérentes, des intercommunalités que sont la Communauté De Communes Du Grand Pic Saint Loup et la Métropole de Montpellier et dans l'intérêt collectif, la constitution et l'exploitation des réseaux de distribution d'eau potable.

Par autorisation d'avis préfectoral n°2008-1-3240 du 22/12/2008 le Syndicat a pris la compétence eau brute.

- **Territoire desservi** : Communes de ASSAS, BAILLARGUES, BEAULIEU, BOISSERON, BUZIGNARGUES, CAMPAGNE, CASTELNAU-LE-LEZ, CASTRIES, CLAPIERS, FONTANES, GALARGUES, GARRIGUES, GUZARGUES, MONTAUD, PRADES le LEZ, RESTINCLIERES, SAINT-BEAUZILLE-DE-MONTMEL, SAINT-DREZERY, SAINT-GENIES-DES-MOURGUES, SAINT-HILAIRE-DE-BEAUVOIR, SAINT-JEAN-DE-CORNIES, SAINT-VINCENT-DE-BARBEYRARGUES, SAINTE-CROIX-DE-QUINTILLARGUES, SAUSSINES, TEYRAN.
 - o à l'exception de quelques abonnés excentrés situés sur les Communes de : ASSAS (3 abonnés) desservis par la Communauté des Communes du Grand Pic Saint Loup CASTELNAU-LE-LEZ (10 abonnés) desservis par le réseau de Montpellier.
 - o A l'inverse, la Collectivité alimente en eau directement 3 abonnés de la Commune de PRADES-LE-LEZ.
- **Existence d'un schéma de distribution** : Oui, date d'approbation 27/06/2012
- **Existence d'un règlement de service** : Oui, date d'approbation 03/12/2009
- **Existence d'une CCSPL** : Oui

2.2. MODE DE GESTION DU SERVICE

Par contrat d'affermage, le Syndicat SMGC a délégué la production, le traitement, la distribution, la facturation de l'eau potable et la gestion des abonnés à Veolia Eau- RUAS à compter du 1er janvier 2010.

La durée du contrat est de douze ans à compter du 1er janvier 2010 et prendra fin le 31 décembre 2021.

Ce contrat confie au délégataire les missions suivantes :

- Assurer en continu (sauf cas de force majeure) la livraison, au compteur de chaque abonné du territoire syndical, une eau potable de bonne qualité en quantité et pression suffisantes.
- S'engager sur des objectifs de résultats (rendements de réseau ; qualité et pression) et des indicateurs de performances.
- Assurer la surveillance, le bon fonctionnement et l'entretien des ouvrages de captage, pompage, surpression, traitement et télégestion ;

- Assurer la surveillance, le fonctionnement et l'entretien des réservoirs de stockage et des canalisations destinées à l'adduction et à la distribution de l'eau potable y compris la partie des branchements située sous la voirie publique et les ouvrages accessoires, tels que vannes, réducteurs, compteurs ;
- Réaliser les travaux de branchements neufs et leur mise en service;
- Mettre en œuvre le programme contractuel de travaux concessifs ;
- Assurer le renouvellement de la robinetterie et tout appareillage hydraulique, des machines tournantes et de l'équipement des appareils de captage, pompage, surpression, traitement, télégestion, branchements, compteurs, conformément au programme de renouvellement fonctionnel et patrimonial du contrat et à la répartition contractuelle des travaux entre Déléataire et Collectivité;
- S'engager sur un montant prévisionnel et un calendrier d'investissement au titre de ses obligations en matière de renouvellement des ouvrages et équipements dont il a la charge.
- Garantir la continuité du Service par un système d'astreinte
- Assurer la gestion des abonnés (souscription des nouveaux abonnements, tenue à jour du fichier des abonnés, relève des compteurs, facturation, encaissement, reversement des redevances ;
- Surveiller la bonne application du règlement de Service ;
- Assurer l'accueil Clientèle, traiter les demandes et les réclamations ;
- Tenir à jour l'inventaire des biens affermés et les plans des ouvrages.

Le contrat a fait l'objet :

- d'un avenant n° 1 avec prise d'effet au 17/04/2014 qui :
 - clarifie quelques points du contrat de base,
 - précise que le réseau de télé relève (répéteurs et concentrateurs) n'est plus un bien de retour et deviennent propriété de VEOLIA EAU,
 - prend en compte les modifications du périmètre d'affermage concernant certains équipements de télé relève, intégration du nouveau site de production de FONTBONNE – MOUGERES, retrait du périmètre affermé du site de production de FONTBONNE Sud
- d'un avenant n° 2 avec prise d'effet 01/01/2018 qui :
 - prend en compte les dispositions réglementaires récentes : Loi N° 2010-788 (Grenelle 2), Loi N° 2013-312 (Brottes), Loi N° 2011-525 (Warsmann), Loi N° 2014-344 (Hamon) ;
 - prend en compte les modifications du périmètre d'affermage : Intégration des nouvelles installations créées par le SMGC à savoir, le doublement de la cuve et la modification des surpresseurs au réservoir des Mourguettes à St Geniès des Mourgues, ainsi que la création d'un nouveau réservoir de 1500 m3 et des équipements techniques y afférant sur la ZAC de Caylus à Castelnaud le Lez ;
 - prévoit le déploiement de 80 capteurs « Zonescan » acquis par le SMGC permettant une politique active de recherche de fuites. Le fermier en assurera l'exploitation à ses frais.

- établit un état des lieux des travaux concessifs ;
- présente les nouvelles modalités de renouvellement des biens du service. Ces nouvelles dispositions génèrent la prise en charge au niveau du SMGC d'une déduction des produits de la surtaxe reversée d'un montant de 2,12 € HT semestriel par abonné, ainsi qu'une majoration de la rémunération du fermier de 0,0098 € HT/m3.

2.3. PATRIMOINE ET ETENDUE DU SERVICE

2.3.1. Abonnés et habitants desservis

Est considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le nombre d'abonnés (client) est différent du nombre de compteur (un abonné peut avoir plusieurs compteurs).

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du Code de l'Environnement.

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'Agence de l'Eau.

Le tableau suivant reprend le nombre d'abonnés et d'habitants concernés par le service de distribution de l'eau potable sur les cinq dernières années :

Tabl. 1 - Abonnés et habitant desservis par le service

Abonnés et habitants desservis	2016	2017	2018	2019	2020	évolution 2019/2020
Abonnés	23 310*	25 273*	26 075*	26 971*	27 477*	1,88%
domestiques	23 294	25 257	26 060	26 958	27 463	1,87%
autres que domestiques	11	12	11	10	10	0,00%
services extérieurs	5	4	4	3	4	33,33%
Habitants desservis (indicateur D101.0)	60 137	62 042	62 917	63 470	65 538	3,26%

*intègre les abonnés du secteur de Prades le Lez hors du périmètre du Syndicat

Le nombre d'habitants desservis est en hausse de +3,26% entre 2019 et 2020. Il s'agit d'une hausse plus importante qu'entre 2019 et 2018 (+0,9%).

Le nombre d'abonnés est en hausse de +1,88% entre 2019 et 2020. Il s'agit en revanche d'une hausse moins importante qu'entre 2019 et 2018 (+3,4%).

2.3.2. Les volumes du service

2.3.2.1. VOLUMES PRELEVES ET PRODUITS

Les volumes prélevés sont des volumes d'eau brute non traitée.

Le volume produit est le volume d'eau traité issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de transport et de distribution. Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit.

Tabl. 2 - Volumes prélevés et produits

Volumes prélevés et produits (m3)	2016	2017	2018	2019	2020	évolution 2019/2020
Volumes prélevés	5 590 587	5 962 200	5 891 980	6 349 009	6 383 036	0,54%
Pompage de Bérange	913 452	994 334	1 080 615	1 050 215	995 623	-5,20%
Pompage de Fontmagne	789 470	844 910	730 197	892 150	846 897	-5,07%
Pompage de la Crouzette	2 249 674	2 339 239	2 372 793	2 360 997	2 336 868	-1,02%
Pompage de Mougères	987 077	1 088 814	1 116 773	1 330 102	1 423 325	7,01%
Pompage des Candinières	375 038	425 144	283 505	421 328	466 825	10,80%
Pompage du Peillou	275 876	269 759	308 097	294 217	313 498	6,55%
Besoin des usines				7 782		-100,00%
Volumes produits	5 590 587	5 962 200	5 891 980	6 341 227	6 383 036	0,66%

Les volumes prélevés sont restés relativement stable en 2020. Pour rappel les volumes de besoin des usines de 2019 (7 782 m3) correspondaient au volume utilisé lors des purges du pompage du Peillou après ou pendant les épisodes pluvieux.

2.3.2.2. VOLUMES ACHETES EN GROS

Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ou d'ouvrages extérieurs au périmètre (ouvrages privés). Il est strictement égal au volume importé.

Le Syndicat Mixte Garrigues Campagne achète de l'eau à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup pour desservir la Zone du Patus à Saint Vincent de Barbeyrargues

Tabl. 3 - Volumes achetés en gros

Volumes achetés en gros (m3)	2016	2017	2018	2019	2020	évolution 2019/2020
Volumes achetés en gros	6 834	6 303	6 575	9 843	4 889	-50,33%
CC DU GRAND PIC SAINT LOUP	6 834	6 303	6 575	9 843	4 889	-50,33%

2.3.2.3. VOLUMES EXPORTES

Le volume exporté est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Si l'échange se fait dans le cadre d'une adhésion entre collectivités, le volume échangé doit être tout de même être comptabilisé comme exporté et non comme volume comptabilisé.

Tabl. 4 - Volumes exportés

Volumes exportés (m3)	2016	2017	2018	2019	2020	évolution 2019/2020
Volumes exportés	238 380	254 665	334 961	501 348	434 884	-13,26%
CC DU GRAND PIC SAINT LOUP	238 380	254 665	241 764	219 931	207 022	-5,87%
Montpellier Méditerranée Métropole			93 197	281 417	227 862	-19,03%

Les volumes exportés sont en diminution sur 2020, principalement au niveau de MMM.

2.3.2.4. VOLUMES CONSOMMES AUTORISES

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume des consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,...). Il est ramené à l'année entière par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

Le Délégué indique que les estimations concernant les volumes consommés sans comptage et les volumes de service du réseau ont été effectuées conformément aux préconisations officielles selon la méthodologie proposée par l'ASTEE.

Tabl. 5 - Volumes consommés autorisés

Volumes consommés autorisés 365j (m3)	2016	2017	2018	2019	2020	évolution 2019/2020
Volumes consommés autorisés 365j	4 076 698	4 385 326	4 353 626	4 588 272	4 714 785	2,76%
Volumes comptabilisé 365 jours	3 998 195	4 304 133	4 285 511	4 463 218	4 598 770	3,04%
Volume consommé sans comptage	31 057	35 643	32 897	53 503	51 359	-4,01%
Volume d'eaux de service	47 446	45 550	35 218	71 551	64 656	-9,64%

2.3.2.5. VOLUMES VENDUS AUX ABONNES

Le volume vendu selon le décret est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

Le tableau suivant présente les volumes vendus hors vente en gros :

Tabl. 6 - Volumes vendus aux abonnés

Volumes vendus hors exports (m3)	2016	2017	2018	2019	2020	évolution 2019/2020
Volumes vendus aux abonnés	4 029 252	4 304 400	4 247 961	4 467 809	4 562 174	2,11%
Abonnés domestiques ou assimilés	3 964 311	4 205 769	4 149 596	4 369 930	4 477 457	2,46%
Autres que domestiques	64 941	98 631	98 365	97 879	84 717	-13,45%
Consommation unitaire	172,9	170,3	162,9	165,7	166,1	0,24%

(m3/abonné/an)						
----------------	--	--	--	--	--	--

Les volumes vendus poursuivent leur progression en 2020, grâce aux abonnés domestiques et assimilés.

2.3.3. Les biens du service

2.3.3.1. RESSOURCE / PRODUCTION

Le périmètre contractuel compte 6 ouvrages de production. Le tableau ci-dessous récapitule les principales caractéristiques de ces ouvrages.

Tabl. 7 - Principales caractéristiques des ouvrages de prélèvements et de production

Installation de production	Capacité de production (m3/j)	Capacité de stockage (m3)
Pompage de Bérange	9 600	150
Pompage de Fontmagne	9 600	0
Pompage de la Crouzette	15 960	0
Pompage de Mougères	7 200	0
Pompage des Candinières	4 344	0
Pompage du Peillou	1 200	200
Capacité totale	47 904	350

La capacité totale de production ressort à : 47 904 m³/j.

Par ailleurs le SMGC procède actuellement à la construction d'une usine de potabilisation dite « Les Boulidou » située à Saint Hilaire de Beauvoir.

Cette usine traitera l'eau qui sera achetée à la Société du bas Rhône Languedoc.

D'une capacité de 6000 m3/jour, elle met en œuvre une filière de traitement :

- Coagulation – floculation,
- Décantation lamellaire
- Filtration sur CAG
- Désinfection UV – Désinfection chlore

Sa mise en service est prévue pour Décembre 2021.

Elle devrait desservir à court terme les secteurs de Fontbonne Bas service et Pierre Plantée pour une capacité d'environ 3 000m3/jour.

Elle constitue une source de diversification dans le cadre du PGRE des ressources de la nappe de Castries (Bérange Candinières Fontmagne) de l'approvisionnement en eau potable du Syndicat et de Sussargues.

2.3.3.2. STOCKAGE

Le périmètre contractuel compte 35 ouvrages de stockage.

Tabl. 8 - Principales caractéristiques des ouvrages de stockage

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m3)
Assas- Le Raoulet	1 300
Bâche Bérange	120
Baillargues	2 000
Beaulieu	150
Boisseron (Planchenault)	600
Buzignargues	500
Campagne	150
Castelnau Le Caylus	1 500
Castelnau-Le-Lez 1	4 000
Castelnau-Le-Lez 2	2 500
Castelnau-Le-Lez 3	600
Castries 1	1 000
Castries 2	600
Clapiers (sur tour)	200
Clapiers-La ZAC	1 300
Clapiers-Las Courejas	1 000
Fontanès-Ste Croix de Q.	500
Fontbonne Bas Service	800
Fontbonne Haut Service	2 500
Galargues	250
Garrigues	150
Guzargues	500
Malrives	1 750
Montaud -Montlaur	250
Pierre Plantée	3 000
Restinclières	150
Saussines	0
St Bazille de Montmel	580
St Drézéry-Le Miradou	250
St Génies des Mourgues 1	1 000
St Génies des Mourgues 2	250
St Hilaire de Beauvoir	150
St Jean de Cornies	150
Teyran Plan Redon	2 300
Teyran Village	200
Capacité totale	32 250

La capacité totale de stockage ressort à 32 250 m³.

Au regard du volume moyen mis en distribution 16 309 m³/j (en 2020) l'autonomie moyenne de stockage est d'environ 48h, ce qui apparaît largement suffisant. Il serait toutefois à vérifier que les capacités de stockage soient bien réparties sur les différents étages de consommation.

2.3.3.3. STATION DE SURPRESSION

Sur le territoire, 13 ouvrages de surpressions sont présents.

Tabl. 9 - Principales caractéristiques des ouvrages de reprise et surpression

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m ³ /h)
Reprise de Bérange	200
Reprise de Castries	160
Reprise du Peillou	65
Reprise Fontbonne BS vers HS	320
Reprise La Gardie	320
Reprise Malrives	510
Reprise Pierre Plantée	150
Surpresseur Assas	16
Surpresseur de Saint Geniès	15
Surpresseur Montaud	60
Surpresseur Planchenault	16
Surpresseur St H. de Beauvoir	12
Surpresseur St Jean-de-Cornies	67

La capacité totale de pompage ressort à 1 911 m³/h.

2.3.3.4. RESEAU

Le linéaire total des réseaux d'eau potable est d'environ 724 km dont :

- Adduction = 110,8 km
- Distribution : 475,4 km
- Branchements : 137,8 km.

Le réseau comprend également les équipements suivants :

Tabl. 10 - Autres équipements du réseau

	Données 2020
Nombre de compteurs particuliers	28 650
Branchements (nombre)	22 968
Nombre de régulateur / réducteurs	16
Nombre poteaux d'incendie	1 143
Nombre bornes fontaines	4
Clapets	7
Ventouse	687
Vidange	267
Vannes	3 532

2.3.4. Faits marquants de l'exercice 2020

- 7 campagnes d'alerte d'écoulement permanent ont été réalisées, pour tous les abonnés bénéficiant du télérelevé sur l'année 2020 : Toutes les semaines les abonnés ayant une consommation de 40L/h sans arrêt durant 8 jours consécutifs reçoivent une communication en fonction des coordonnées disponibles

- 573 km de réseau ont été inspectés dans le cadre de la recherche de fuites : 42 fuites sur canalisations et branchements ont été trouvées et réparées en 2020. Une fuite majeure sur le réseau d'adduction en DN600mm acier entre la station de pompage de Fontmagne et la reprise de Malrives, a été réparée début d'année 2020, ce qui a nécessité une modification du fonctionnement du réseau entre les services de Malrives et de Bérange pendant plusieurs semaines. La continuité du service des communes desservies a cependant pu être assurée grâce à la réactivité des équipes locales d'exploitation du réseau.
- En parallèle, 95 branchements ont été renouvelés, et 1 342 ml de canalisations ont fait l'objet d'un renforcement ou d'un renouvellement par la Collectivité.

3. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

3.1. LES MODALITES DE TARIFICATION

Les tarifs revenant au délégataire sont fixés par le contrat d'affermage et indexés à chaque période de facturation (juin et novembre) par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les tarifs revenant à la Collectivité sont fixés par délibération du comité syndical : délibération du 3 décembre 2009 pour application au 1er Janvier 2010.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le tableau suivant reprend les tarifs applicables sur le service d'eau potable au 01/01/2020 et au 01/01/2021. Ces tarifs comprennent :

- Une partie fixe ou abonnement : payables d'avance semestriellement (le tarif ci-dessous au 01/01/n correspond à celui de la facture de novembre n-1) ;
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable : payables au vu du relevé (le tarif ci-dessous au 01/01/n correspond à celui de la facture de juin n).

Tabl. 11 - Tarifs 2020 et 2021 pour le service d'eau potable

Tarifs		01/01/2020	01/01/2021
Part Collectivité			
Part fixe	abonnement (€ HT/semestre)	9,58	9,58
Part proportionnelle	consommation (€ HT/m ³)	0,5057	0,5057
Part délégataire			
Part fixe	abonnement (€ HT/semestre)	15,15	15,20
Part proportionnelle	consommation (€ HT/m ³)	0,4011	0,4025
Redevance Agence de l'Eau - Prélèvement d'eau	consommation (€ HT/m ³)	0,1050	0,0420
Taxes et redevances			
TVA	5,50%	5,5%	5,5%
Redevances Agence de l'eau - Lutte contre la pollution	consommation (€ HT/m ³)	0,2700	0,2800

Les frais d'accès au service sont de 43,00 € - tarif de base.

D'autres prestations peuvent être facturées aux abonnés selon les tarifs fixés dans le Règlement de service ou le Bordereau des prix unitaires du contrat de délégation (tels que les travaux de branchements neufs...).

3.2. FACTURE TYPE 120 M³ POUR LE SERVICE EAU POTABLE

Le tableau ci-après reprend les montants applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour l'eau potable en considérant une facture de 120 m³ (consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE).

Tabl. 12 - Simulation facture type eau potable pour une consommation de 120 m³

Service eau potable		Quantité	au 1er Janvier 2020		au 1er Janvier 2021		Evolution Jan.2021/ Jan.2020
			PU HT	Tot. HT	PU HT	Tot. HT	
Part délégataire	Abonnement	2	15,15	30,30	15,20	30,40	0,3%
	Consommation	120	0,4011	48,13	0,4025	48,30	0,3%
Part Collectivité	Abonnement	2	9,58	19,16	9,58	19,16	0,0%
	Consommation	120	0,5057	60,68	0,5057	60,68	0,0%
Redevance pour préservation des ressources		120	0,1050	12,60	0,0420	5,04	-60,0%
Sous-Total HT				170,87 €		163,58 €	-4,3%
Organismes publics							
Agence de l'eau	Lutte contre la pollution	120	0,27	32,40	0,28	33,60	3,7%
Sous-Total HT				32,40 €		33,60 €	3,7%
Sous-Total HT				203,27 €		197,18 €	-3,0%
TVA (5,5 %)				11,18 €		10,85 €	
Sous-Total TTC				214,45 €		208,03 €	-3,0%
Soit un prix du m3 TTC (Indicateur D102.0)				1,79 €		1,73 €	-3,0%

La facture 120m3 eau potable est en diminution au 01/01/21 en raison de la baisse de la part prélèvement.

3.3. LES RECETTES DU SERVICE

Le tableau suivant reprend les recettes liées à la facturation du service pour les années 2019 et 2020. Ces montants correspondent à la somme HT de toutes les factures d'eau émises, comprenant la ou les parts collectivités, la ou les parts délégataires (quand le service est affermé ou concédé) et les redevances diverses notamment Agence de l'eau (prélèvement et pollution, hors modernisation), Voies Navigables de France (prélèvement), ainsi que les ventes d'eau à d'autres services (vente en gros).

Sont également indiqués dans les tableaux ci-dessous les autres recettes revenant à la Collectivité et au Délégué (travaux de branchements, prestations accessoires...).

Tabl. 13 - Recettes du service

Recettes de la collectivité	2019	2020
Redevance vente d'eau	2 545 229 €	2 642 555 €
Recettes liées aux travaux	590 385 €	880 332 €
Autres recettes	371 299 €	302 381 €
Total	3 506 912 €	3 825 268 €

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable
RAPPORT POUR L'ANNEE 2020

Recettes du délégataire	2019	2020
Vente d'eau aux abonnés	2 550 721 €	2 594 387 €
Vente d'eau en gros	113 070 €	83 021 €
Travaux Exclusifs	588 734 €	650 407 €
Recettes accessoires	528 114 €	495 009 €
Total	3 780 639 €	3 822 824 €

Redevances Agence de l'Eau	2019	2020
Préservation de la ressource	523 096 €	167 212 €
Lutte contre la pollution	1 116 289 €	1 150 731 €
Total	1 639 385 €	1 317 943 €

4. INDICATEURS DE PERFORMANCES

Le décret n°2007-675, relatif au service d'eau potable, et son arrêté d'application en date du 2 Mai 2007 rendent obligatoire l'établissement de caractéristiques et d'indicateurs par la collectivité organisatrice du service de distribution d'eau pour tout exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2008. Ces renseignements concernent la caractérisation technique du service, la tarification et les recettes du service, ainsi que des indicateurs de performance et doivent être rendus publics par les collectivités dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable.

Les indicateurs de performance sont des paramètres permettant de suivre l'évolution des résultats des services de l'eau, dans l'accomplissement de ses différentes missions.

En caractérisant dans le temps les performances, ces indicateurs permettent d'améliorer la maîtrise de la gestion du service et de garantir la prise en compte des objectifs qualitatifs. Ils peuvent jouer plusieurs rôles :

- Outil de pilotage et d'évaluation des services rendus à l'utilisateur ;
- Outil de négociation et de suivi des contrats de délégation : dans l'établissement du contrat de délégation (engagement de résultat et non plus de moyens) et par la mise en place de contrôles ;
- Outil de communication : utilisés à bon escient et explicités, ils peuvent devenir un outil de dialogue avec l'utilisateur ;
- Outil d'incitation à l'amélioration : combinés à un système de pénalités ou de bonus-malus, ils peuvent permettre d'améliorer les performances du délégataire.

Ils permettent également une meilleure compréhension des enjeux stratégiques, sur la base desquels peuvent être définis des objectifs de progrès.

A terme, ces indicateurs permettront aux collectivités de se situer en matière de niveau de service car l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) souhaite constituer une base de données nationale.

4.1. QUALITE DE L'EAU

La qualité de l'eau est contrôlée par l'exploitant dans le cadre de son autocontrôle et par l'ARS dans le cadre des contrôles réglementaires.

4.1.1. L'eau prélevée

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses obtenus sur l'ensemble des ressources du service.

Tabl. 14 - Qualité de la ressource

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes
Microbiologique	14	14	57	57
Physico-chimique	2358	2358	20	20

Il n'y a pas de non-conformité sur les ressources.

4.1.2. L'eau produite et distribuée

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation :

- les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur,
- les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique la mise en œuvre d'actions correctives.

Le tableau suivant présente en détail les résultats d'analyses et leur conformité en distinguant les paramètres soumis à limite de qualité des paramètres soumis à une référence de qualité :

Tabl. 15 - Conformité des paramètres analytiques

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références
Paramètres soumis à Limite de Qualité				
Microbiologique	338	338	282	282
Physico-chimique	5751	5751	22	22
Paramètres soumis à Référence de Qualité				
Microbiologique	671	670	258	258
Physico-chimique	1582	1547	586	572
Autres paramètres analysés				
Microbiologique				
Physico-chimique	1104			

Pour 2020, toutes les analyses réalisées ont été conformes aux limites de qualité définies par la réglementation.

A noter toutefois que plusieurs dépassements en références de qualité ont été observés :

Tabl. 16 - Détail des non-conformités par rapport aux références de qualité

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégataire	Valeur du seuil et unité
Bact et spores sulfito-rédu	0	1	1	0	164	39	0 n/100ml
Conductivité à 25°C	442	1147	18	0	183	0	1100 µS/cm
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0	2	1	0	18	0	2 Qualitatif
Température de l'eau	1,8	29,6	15	12	197	143	25 °C
Turbidité	0	0,64	1	2	24	22	0,5 NFU

Le tableau suivant présente les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques.

Un prélèvement est considéré comme non conforme si au moins un des paramètres analysés a une valeur supérieure aux limites de qualité définies par la réglementation.

Tabl. 17 - Taux de conformité des prélèvements

Qualité de l'eau distribuée aux abonnés	2019	2020
Contrôle ARS bactériologique (P101.1)	100%	100%
Contrôle ARS physico-chimique (P102.1)	97,10%	100%

En 2020, tous les prélèvements ont été conformes.

Pour l'indicateur de performance relatif à la microbiologie, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance : 100% → **Objectif atteint**

Pour l'indicateur de performance relatif à la physico-chimie, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance : 96% → **Objectif atteint**

4.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Conformément à la loi du 12 juillet 2010 dite loi grenelle 2 et à son décret d'application n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau, et de l'assainissement, les collectivités locales et leurs établissements devaient réaliser un descriptif détaillé de leur réseau d'eau potable et de leur réseau d'assainissement avant le 31 décembre 2013. Ce descriptif comprend un plan ainsi qu'un inventaire des réseaux qui doit être mis à jour et complété chaque année.

Afin de rendre compte de la réalisation du descriptif détaillé des réseaux, l'indice réglementaire de connaissance et de gestion patrimoniale (**indicateur P103.2**) a été modifié par arrêté du 2 décembre 2007 (arrêté modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement). Le nouvel indice a une valeur comprise entre 0 et 120. Le barème (Sources : www.services.eaufrance.fr, rubrique les indicateurs des services, fiche 103.2B et arrêté du 2 décembre 2013) est repris dans le tableau suivant avec indication du nombre de points pour les exercices 2018 et 2019.

La valeur de ce nouvel indicateur ainsi défini doit atteindre au minimum 40 points selon les règles d'attribution des points définies par l'arrêté du 2 décembre 2013 pour que le service soit considéré comme étant en règle par rapport à l'établissement d'un descriptif détaillé des réseaux d'eau potable.

Tabl. 18 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) Nouveau barème à compter de l'exercice 2013	Points 2019	Points 2020
A - Plan du réseau de collecte (0 à 15 points)		
0 point : absence de plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable ou plan		

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

RAPPORT POUR L'ANNEE 2020

incomplet		
+ 10 points : existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures	10	10
+ 5 points : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux et mise à jour du plan au moins annuelle.	5	5
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
B – Inventaire des réseaux (30 points supplémentaires au maximum)		
+ 10 : Existence d'un inventaire des réseaux (linéaire, catégorie de l'ouvrage, précision des informations cartographiques) + matériaux et diamètres des canalisations pour 50% du linéaire ET mise à jour au moins annuelle de l'inventaire	10	10
+ 5 points potentiels en fonction du linéaire inventorié (+ 1 pt si 60 à 69,9 % du linéaire de réseau inventorié; + 2 pts si 70 % à 79,9 % du linéaire ; +3 pts de 80 % à 89,9 % ; + 4 pts de 90% à 94,9 % et + 5 pts au-delà de 95 %)	5	5
+ 10 : l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan de réseaux pour au moins 50% du linéaire	10	10
+ 5 points potentiels en fonction du linéaire pour lequel les dates ou périodes de pose sont identifiées (+ 1 pt si 60 à 69,9 % du linéaire de réseau ; + 2 pts si 70 % à 79,9 % du linéaire ; +3 pts de 80 % à 89,9 % ; + 4 pts de 90% à 94,9 % et + 5 pts au-delà de 95 %)	2	2
Un total de 40 points doit être obtenu sur les parties A et B pour considérer que le service dispose d'un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants:		
C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points supplémentaires au maximum)		
+ 10 : Précision de la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10	10
+ 10 : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	10
+ 10 : Mention de la localisation des branchements sur le plan des réseaux (sur les services de distribution)	3	3
+ 10 : Mention sur un document, et pour chaque branchement, des caractéristiques du/des compteur(s) (pour les services de distribution)	10	10
+ 10 : Existence d'un document identifiant les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10	10
+ 10 : Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10	10
+ 10 : Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	5
TOTAL (P103.2B)	110	110

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service d'eau potable (**indicateur P103.2**) est de 110 pour l'exercice 2020, soit stable par rapport à 2019. Il est au-delà de 40 points et traduit que le descriptif détaillé des réseaux du service public d'eau potable est réalisé tel qu'exigé par le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012.

4.3. RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION

C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution. Sa finalité est de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable.

Cet indicateur est calculé à travers la formule suivante : $(\text{Volume comptabilisé 365j} + \text{Volume consommé sans comptage} + \text{Volume de service} + \text{Volume exporté}) / (\text{Volume produit} + \text{Volume importé}) \times 100$

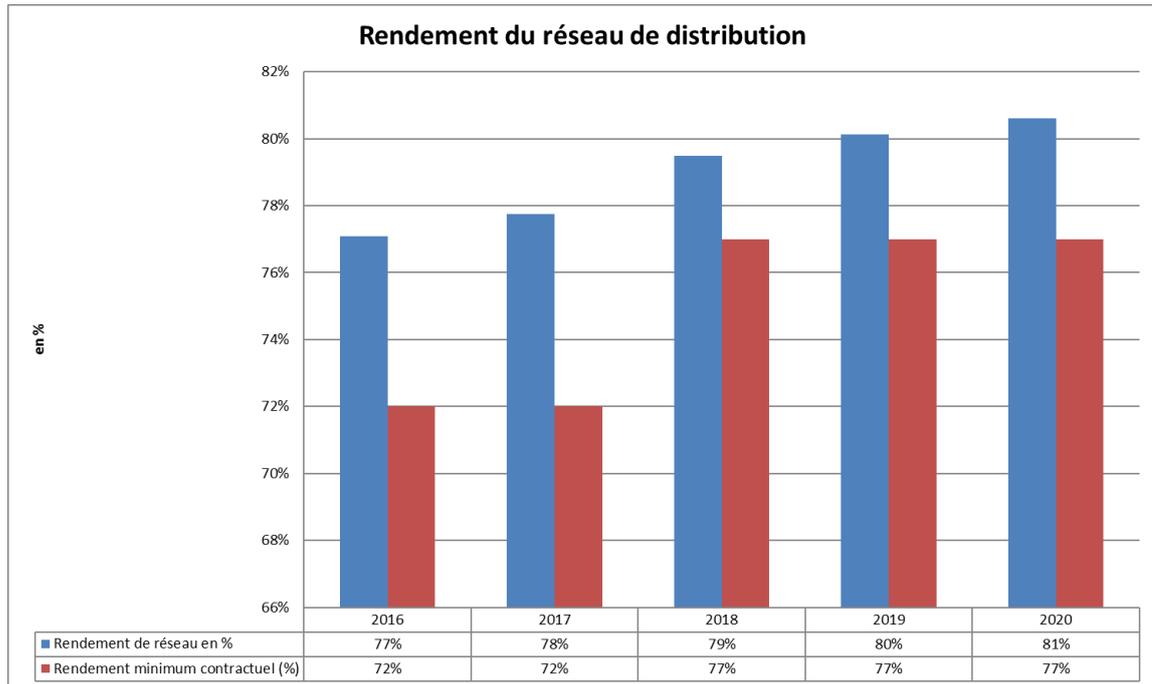
Tabl. 19 - Rendement de réseau de distribution

Rendement de réseau réglementaire (indicateur P104.3)	2016	2017	2018	2019	2020
Volumes introduits dans le réseau (A)=(1)+(2)	5 597 421 m³	5 968 503 m³	5 898 555 m³	6 351 070 m³	6 387 925 m³
Volumes produits (1)	5 590 587 m ³	5 962 200 m ³	5 891 980 m ³	6 341 227 m ³	6 383 036 m ³
Volumes achetés (2)	6 834 m ³	6 303 m ³	6 575 m ³	9 843 m ³	4 889 m ³
Volume consommé et vendus en gros (B)=(3)+(4)+(5)+(6)	4 315 078 m³	4 639 991 m³	4 688 587 m³	5 089 620 m³	5 149 669 m³
Volumes comptabilisé 365 jours (3)	3 998 195 m ³	4 304 133 m ³	4 285 511 m ³	4 463 218 m ³	4 598 770 m ³
Volumes vendus à d'autres services (4)	238 380 m ³	254 665 m ³	334 961 m ³	501 348 m ³	434 884 m ³
Volume consommé sans comptage (5)	31 057 m ³	35 643 m ³	32 897 m ³	53 503 m ³	51 359 m ³
Volume d'eaux de service (6)	47 446 m ³	45 550 m ³	35 218 m ³	71 551 m ³	64 656 m ³
Rendement de réseau (B)/(A)	77,1%	77,7%	79,5%	80,1%	80,6%
Volumes de pertes (A-B)	1 282 343 m ³	1 328 512 m ³	1 209 968 m ³	1 261 450 m ³	1 238 256 m ³

Le rendement de réseau continue la progression constatée depuis plusieurs exercices

Le décret d'application de l'article 161 de la loi Grenelle II publié le 27 janvier 2012 fixe un objectif fort de diminution des prélèvements d'eau et définit un objectif minimal de rendement du service calculé à l'aide de la formule $65\% + 0,2 \text{ ILC}$ (Indice Linéaire de Consommation). Sur la base des données de l'exercice 2020, ce rendement objectif pour le service s'élève à 70,9%, à comparer au rendement obtenu de 80,6% dont le calcul est détaillé ci-dessus : le rendement de réseau du service est donc supérieur à l'objectif minimal défini au décret.

Il est par ailleurs à noter que pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance : 77% à partir de l'année 2015. L'objectif est atteint conformément au graphique ci-après :



L'amélioration du rendement constatée est la conséquence des investissements réalisés à la fois par la Collectivité et le Délégué (travaux concessifs en particulier). Elle est aussi la conséquence de la sectorisation et de la modélisation des réseaux mises en place permettant une meilleure efficacité dans la recherche des fuites.

En complément de la méthode classique d'écoute, 80 capteurs « Zonescan » ont été acquis par le SMGC permettant une politique active de recherche de fuites (avenant n°2). Grâce à la pose de ce dispositif, le Délégué est en mesure, en cas de doute, d'identifier et écouter une fuite pendant la nuit. Un technicien dédié à la pose de prélocalisateurs de fuites sur le territoire du Syndicat, est chargé de poser, déposer les 80 capteurs « Zonescan » et d'analyser les informations recueillies.

Ainsi en 2020, il a été constaté et réparé (entre parenthèses : rappels valeurs 2019) :

- 33 (30) fuites sur branchements
- 9 (24) fuites sur canalisations
- 249 (285) sur compteurs
- 10 (15) sur équipements
- 301 (354) fuites ont été réparées

En 2019, 573 km de canalisations ont fait l'objet de recherches de fuites (421 km en 2019).

4.4. INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES ET INDICE LINEAIRE DE PERTES

4.4.1. Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés (indicateur P105.3) est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). L'indice est exprimé en m³/km/jour.

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

La valeur de l'indice linéaire des volumes non comptés sur les 5 dernières années est présentée dans le tableau ci-dessous :

Indice linéaire des volumes non comptés (indicateur P105.3)	2016	2017	2018	2019	2020
Volumes produits (1)	5 590 587 m ³	5 962 200 m ³	5 891 980 m ³	6 341 227 m ³	6 383 036 m ³
Volumes achetés en gros (2)	6 834 m ³	6 303 m ³	6 575 m ³	9 843 m ³	4 889 m ³
Volumes comptabilisé 365 (ou 366) jours (3)	3 998 195 m ³	4 304 133 m ³	4 285 511 m ³	4 463 218 m ³	4 598 770 m ³
Volumes vendus en gros à d'autres services (4)	238 380 m ³	254 665 m ³	334 961 m ³	501 348 m ³	434 884 m ³
Longueur de réseau de distribution (L)	460,727 km	464,895 km	467,806 km	469,631 km	475,353 km
Nombre de jours dans l'année (N)	366	365	365	365	366
Indice Linéaire des Volumes Non Comptés [(1)+(2)-(3)-(4)]/[(L)*(N)]	8,07	8,31	7,49	8,09	7,78

La valeur de l'indice linéaire des volumes non comptés est de 7,78 m³/j/km pour l'année 2020, valeur en baisse par rapport à l'exercice 2019.

4.4.2. Indice linéaire de pertes

L'indice linéaire des pertes en réseau (indicateur P106.3) évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

Cet indicateur est calculé à travers la formule suivante : $(\text{Volume produit} + \text{Volume importé} - \text{Volume exporté} - \text{Volume comptabilisé} - \text{Volume consommé sans comptage} - \text{Volume de service}) / \text{Linéaire de réseau hors branchements} / 365$

La valeur de l'indice linéaire de pertes sur les 5 dernières années est présentée dans le tableau ci-dessous :

Indice linéaire des volumes de pertes (indicateur P106.3)	2016	2017	2018	2019	2020
Volumes produits (1)	5 590 587 m ³	5 962 200 m ³	5 891 980 m ³	6 341 227 m ³	6 383 036 m ³

Volumes achetés en gros (2)	6 834 m ³	6 303 m ³	6 575 m ³	9 843 m ³	4 889 m ³
Volumes comptabilisé 365 (ou 366) jours (3)	3 998 195 m ³	4 304 133 m ³	4 285 511 m ³	4 463 218 m ³	4 598 770 m ³
Volumes vendus en gros à d'autres services (4)	238 380 m ³	254 665 m ³	334 961 m ³	501 348 m ³	434 884 m ³
Volume consommé sans comptage (5)	31 057 m ³	35 643 m ³	32 897 m ³	53 503 m ³	51 359 m ³
Volume d'eaux de service (6)	47 446 m ³	45 550 m ³	35 218 m ³	71 551 m ³	64 656 m ³
Longueur de réseau de distribution (L)	460,727 km	464,895 km	467,806 km	469,631 km	475,353 km
Nombre de jours dans l'année (N)	366	365	365	365	366
Indice Linéaire des volumes de perte [(1)+(2)-(3)-(4)-(5)-(6)]/[(L)*(N)]	7,60	7,83	7,09	7,36	7,12

La valeur de l'indice linéaire des volumes de pertes est de 7,12 m³/j/km pour l'année 2020, en amélioration par rapport à 2019. Cet indicateur est assez satisfaisant.

4.5. TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (**indicateur P107.2**) est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées que ces opérations aient été réalisées par la Collectivité ou par le Déléguataire. Les interventions ponctuelles effectuées pour réparer une fuite ne sont pas comptabilisées dans le renouvellement.

Le tableau suivant donne le détail du calcul de cet indicateur pour l'année 2020.

Tabl. 20 - Renouvellement des réseaux

Renouvellement de réseau	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé (ml)	2 649	1 325	1 750	4 953	1 342
Linéaire total (ml)	460 727	464 895	467 806	469 631	475 353
Taux de renouvellement (P107.2)					0,51%

Ce taux de renouvellement moyen sur les 5 dernières années de 0,57% est faible.

Sur la base d'une durée de vie des canalisations de 50 ans, le taux de renouvellement théorique est de 2%.

4.6. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Cet indicateur (**P108.3**) traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. Il se décompose de la façon suivante :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80 % (80% en 2019). Cette valeur est atteinte pour l'ensemble des points de production depuis l'obtention de la DUP du champ captant de la Cruzette en 2019.

4.7. TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES

Cet indicateur (**indicateur P151.1**) correspond au nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte.

Le tableau ci-dessous reprend la valeur de l'indicateur fournie par le délégataire dans ses rapports annuels :

Tabl. 21 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

	2019	2020
Nombre d'interruptions de service	24	9
Nombre abonnés	26 971	27 477
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés (indicateur P151.1)	0,89	0,33

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance : 5 u/1000 abonnés. → **L'objectif est atteint.**

4.8. DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES ET TAUX DE RESPECT DE CE DELAI

Le **déla** maximal d'ouverture des branchements (**indicateur D151.0**) sur lequel le délégataire s'est engagé dans le cas de branchement existant est de **1 jour** (Règlement de service).

Le **taux de respect de ce délai** (**indicateur P152.1**) pour l'année 2020 est de **100%**.

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance : 95 %. Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité : 90 %. → **L'objectif est atteint**

4.9. DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Tabl. 22 - Durée d'extinction de la dette

Durée d'extinction de la dette de la Collectivité (indicateur P153.2)	2019	2020
En-cours de la dette au 31/12/n	820 379 €	3 169 513 €
Epargne brute	2 883 240 €	2 883 240 €
Durée d'extinction de la dette	0,28	1,10

Pour l'année 2020, la durée d'extinction de la dette (**indicateur P153.2**) est égale à **1,10 ans**, il s'agit d'un niveau peu élevé.

4.10. TAUX D'IMPAYE SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE

Cet indicateur (**indicateur P154.0**) correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

Tabl. 23 - Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (indicateur P154.0)	2019	2020
Montant des impayés au 31/12 de l'année N en € TTC (A)	102 114 €	47 217 €
Montant facturé sur l'exercice N-1 en € TTC (B)	7 655 191 €	7 929 166 €
Taux d'impayé (B/A)	1,33%	0,60%

Pour l'année 2020, le **taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente** s'élevait à **0,6%**, soit une nette diminution par rapport à 2019. Il s'agit d'un bon niveau.

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance : 2%. Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité : 4%. → **L'objectif est atteint**

4.11. TAUX DE RECLAMATIONS

Cet indicateur (**indicateur P155.1**) correspond au nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. Le tableau suivant reprend le calcul de ce taux depuis le démarrage du contrat :

Tabl. 24 - Taux de réclamation

Taux de réclamations (indicateur P155.1)	2019	2020
Nombre de réclamations	14	nc
Nombre d'abonnés	26 971	27 477
Taux de réclamations (unités / 1 000 abonnés)	0,52	0,47

Pour l'année 2020, le taux de réclamation s'élevait à 0,47 unités / 1 000 abonnés, en baisse constante depuis 2016.

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance : 0,5 u/1 000 abonnés. Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité : 1,5 u/ 1 000 abonnés. → **L'objectif est atteint.**

4.12. PENALITES

En application du contrat d'affermage, la Collectivité peut infliger des pénalités en cas de manquements à ses obligations :

- En cas de non-respect des délais fixés dans les demandes de la Collectivité :
 - Non - production d'attestations d'assurances, mise à jour de l'inventaire
 - Parc compteurs
 - Volumes consommés par chaque abonné (à la fin du contrat)
 - Plans, documents, fichier abonnés (à la fin du contrat)
- Après une mise en demeure de la Collectivité restée sans effet :
 - Interruption de la distribution, défaut de potabilité
 - Pression anormale
 - Non-respect de l'engagement de rendement pour les dates fixées

- En cas de retard dans l'exécution des opérations confiées (branchements, compteurs, travaux concessifs)
- En cas d'insuffisance dans la maintenance courante, le nettoyage, l'évacuation des déchets (à la fin du contrat)
- En cas de non remise des rapports dans les délais
- En cas de remise d'un rapport incomplet
- En cas de non remise ou non mise à jour des plans
- En cas de non-tenu à jour des journaux d'exploitation
- En cas de non-respect des seuils d'inacceptabilité des objectifs de performances
- En cas de non-intervention sur une fuite dans le délai de 24 heures après son signalement.

Pour l'exercice 2020, tous les objectifs contractuels ont été atteints.

5. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

5.1. TRAVAUX ENGAGES

5.1.1. Travaux neufs réalisés par le Syndicat

Le tableau ci-après reprend le montant des travaux et études réalisés et/ou engagés en 2020 (y compris restes à réaliser).

Tabl. 25 - Travaux engagés par la Collectivité

Travaux engagés par la Collectivité	2019	2020
Montant des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	3 484 566,68 €	10 301 592,00 €
Montant des subventions	- €	460 000 €
Montant de l'affectation du résultat	4 403 200 €	5 855 600 €

5.1.2. Travaux concessifs

Il s'agissait des travaux d'investissements et d'améliorations listés dans le contrat et dont le Fermier assure le financement et la réalisation (article 37) pour un montant d'investissement de 1 933 019 €. Cette opération est terminée : l'ensemble des 24 communes sont opérationnelles en télé-relève au 31 décembre 2017.

A noter que le poids de l'amortissement (source CARE) des travaux concessifs est de 197 142 € en 2020 (194 229 € en 2018).

5.2. BRANCHEMENTS PLOMB

Le service de l'eau potable Syndical ne comprend plus de branchement plomb depuis 2017.

5.3. ETAT DE LA DETTE DU SERVICE

Le tableau suivant reprend pour le service de l'eau potable l'état de la dette de la Collectivité. Il reprend l'en-cours de la dette au 31 décembre et les montants des annuités de remboursement sur l'exercice considéré, en distinguant le remboursement du capital et les intérêts.

Tabl. 26 - Etat de la dette du service d'eau potable

Etat de la dette	2019	2020
En-cours de la dette au 31/12/n	820 379 €	3 169 513 €
Remboursement au cours de l'exercice	278 152 €	155 270 €
<i>Dont intérêts</i>	244 488 €	128 831 €
<i>Dont capital</i>	33 664 €	26 439 €

5.4. AMORTISSEMENTS

Le tableau suivant présente le montant des dotations aux amortissements réalisé sur le budget syndical.

Tabl. 27 - Amortissement des immobilisations

Amortissements	2019	2020
Dotations aux amortissements	1 290 003 €	1 575 101 €

5.5. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX

Une étude a été réalisée pour la création d'une station de potabilisation des eaux brutes de BRL à St Hilaire de Beauvoir. Le marché de travaux a été lancé et notifié le 9 décembre 2019. La phase de préparation a commencé le 10 février 2020 et la phase de réalisation le 25 mai 2020.

5.6. PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Le tableau ci-après indique les travaux prévus par la Collectivité en 2021.

Tabl. 28 - Travaux prévus par la Collectivité

Programme Travaux 2021 :		
Commune :	Lieux :	Montant travaux HT :
Assas	Triadou et Procession	50 000 euros
Baillargues	Imp Granier + Qm Jean Moulin	45 000 euros
Buzignargues	RD 1	17 000 euros
Castries	Avenue de Sommières	105 000 euros
Galargues	Traversée du Village T2	230 000 euros
Saint-Bauzille-de-Montmel	Rue du Plan Vincent	210 000 euros
Saint-Drézéry	Chemin des azéroles	115 000 euros
Saussines	Rte de Beaulieu / Ch. Escuoport	38 000 euros
Teyran	Avenue de Vendargues	80 000 euros
Castelnau-le-Lez	Réfection intérieure réservoir 4000m ³	220 000 euros
Castelnau-le-Lez	Vidange Réservoir	17 710 euros
Restinclières	Réfection intérieure réservoir	120 000 euros
Pompage Bérange	Dalle Béton Stockage Chlore	10 000 euros
Guzargues	Reprise chemin d'accès réservoir	20 000 euros
Bornes Monétiques	Assas + Castelnau-le-Lez	25 000 euros
Total travaux:		1 302 710 euros
Maitrise d'œuvre		57 900 euros
Etude sécurisation	Fontmagne/Crouzette + Sud Baillargues	5 390 euros
Usines (Véolia)	Amélioration des équipements	50 000 euros
Imprévus	Toutes communes	184 000 euros
TOTAL :		1 600 000 euros

6. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

6.1. MONTANTS DES ABANDONS DE CREANCE A CARACTERE SOCIAL OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE

Cet indicateur (**P109.0**) a pour objectif de mesurer l'implication sociale du Service. Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL)

Au cours de l'exercice 2020, le Syndicat a reçu 0 demande d'abandon de créances au cours de l'exercice et 0 € ont été abandonnés/versés à un fond de solidarité.

Un Fond Solidarité Logement départemental est en place.

Concernant le Délégué, le nombre de demandes d'abandons de créances reçues a été de 0 en 2020 (0 en 2019). Le montant des abandons de créances ou les versements à un fonds de solidarité a été de 0 € en 2020 (0 € en 2019).

Le montant global des créances abandonnées au titre du contrat est donc de 0 €.

Pour l'année 2020, le montant des abandons de créance à caractère social s'élève à 0 €.

- A noter que depuis 2016, le SMGC participe à l'expérimentation nationale de la mise en place d'un tarif social de l'eau par le biais d'une **distribution de « Chèques eau »**. Ces chèques sont remis aux CCAS des communes, ces dernières se chargent de la distribution aux usagers. **Une enveloppe budgétaire de 15000 € a été prévue en 2020, portée à 18000€ en 2021.**

6.2. DESCRIPTIF ET MONTANT DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1115-1-1 DU CGCT

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des Collectivités Territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

- En 2020, une subvention de 10 000 € a été versée à l'association KYNAROOU pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans la commune rurale de Satiri, région des Hauts Bassins au Burkina Faso.

oOo

ANNEXE 1

Tableau récapitulatif des Indicateurs de performance (arrêté du 2 Mai 2007)

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

RAPPORT POUR L'ANNEE 2020

Service public d'eau potable du SMGC

Indicateurs descriptifs des services		Valeurs 2019	Valeurs 2020	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	63 470	65 538	habitants
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1,77	1,73	€ TTC
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	24	24	heures

Indicateurs de performance		Valeurs 2019	Valeurs 2020	
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100	100	%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97	100	%
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	110	/120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	80,10	80,60	%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	8,09	6,31	m ³ /j/km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	7,36	5,77	m ³ /j/km
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,41	0,47	%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80	80	%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	-	-	€

Indicateurs non obligatoires si le service n'est pas redevable d'une CCSP	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,89	0,33	u/1000 abonnés
	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100	100	%
	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,28	1,10	années
	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,33	0,60	%
	P155.1	Taux de réclamations	0,52	0,47	u/1000 abonnés

ANNEXE 2

Notice d'information de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ÉDITION 2021

L'agence de l'eau
Rhône Méditerranée
Corse vous rend
compte de la fiscalité
de l'eau

SAUVONS ! L'EAU !

LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

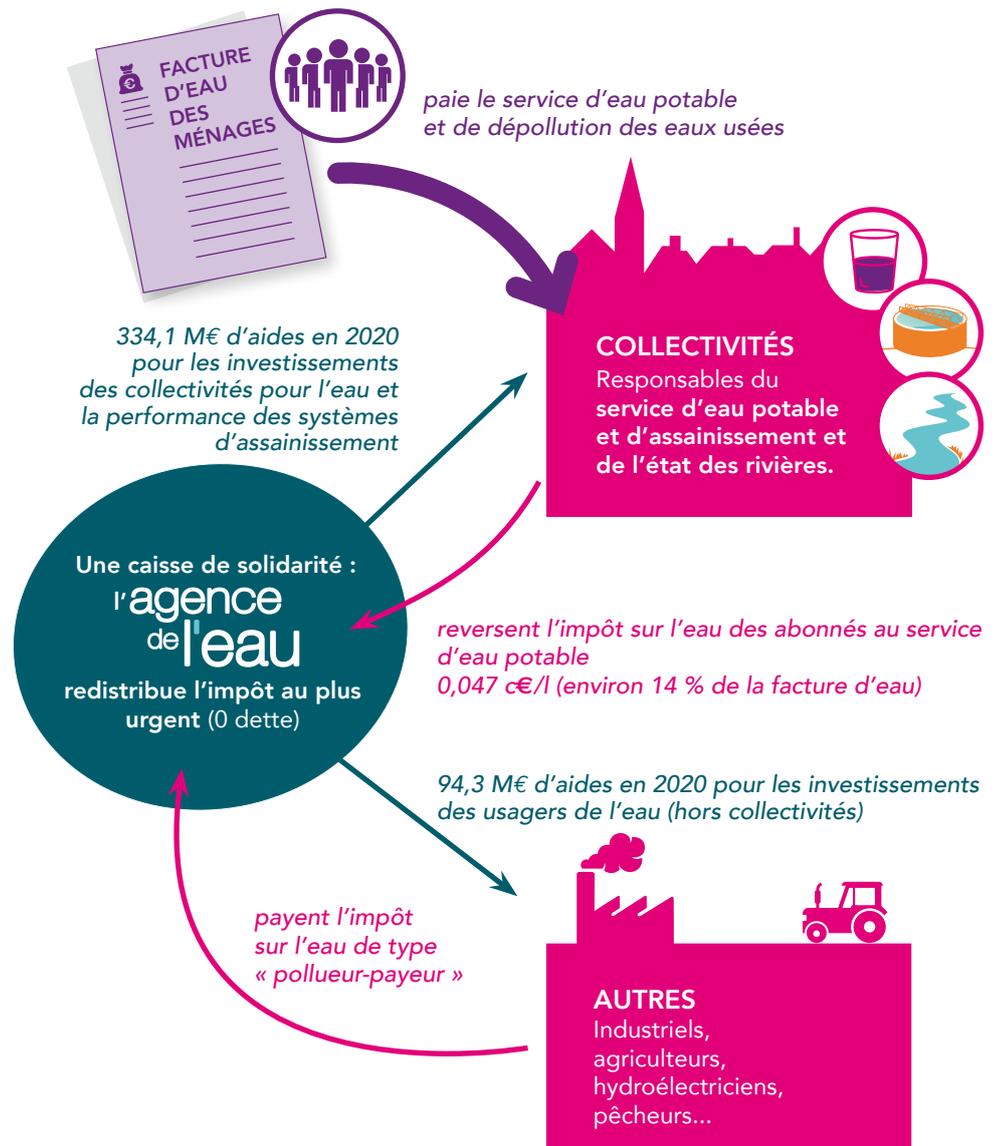
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de **3,81 € TTC/m³** et de **4,15 € TTC/m³** en France*. Environ **14 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2018.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2020

57,5% des aides attribuées en 2020 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (34,4 millions €)

291 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 15,6 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 283000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (106,5 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

12 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 45 autres stations dans les territoires ruraux, aidées pour environ 45,9 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (54,6 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 37,5 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions toxiques (8,4 millions €)

5 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

3 opérations majeures lancées sur de grands sites industriels.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (7,5 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 43,9 millions € pour l'agriculture)

7 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent encore entre 480 et 870 millions d'€ aux consommateurs d'eau.

43,9 M€ consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (48 millions €)

43,5 km de rivières restaurées et 69 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges ...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

1795 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide. Au titre de l'appel à projets « Eau et biodiversité 2020 », l'agence a accompagné 52 projets pour un montant de 7,3 M€ d'aides.

L'agence intervient également sur la mer. Elle a financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages sur 12226 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale (4 millions €)

49 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 17 pays en développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2021

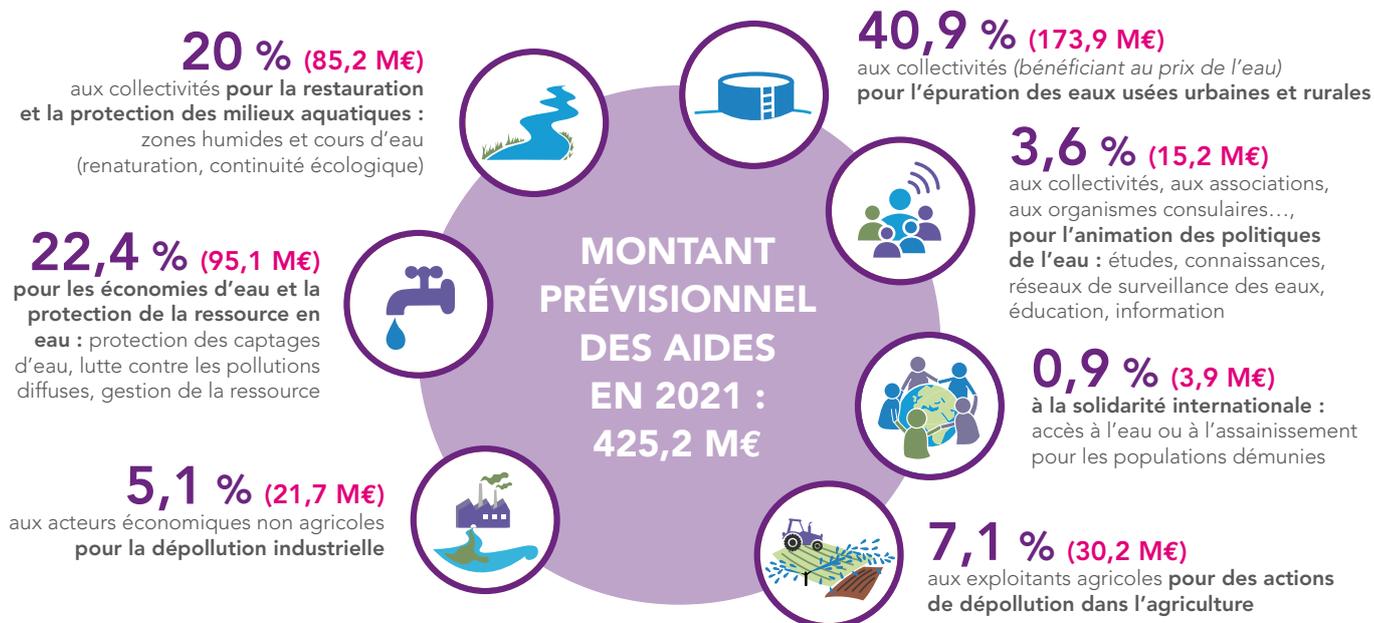
Pour les ménages, les redevances représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

En sus de ce que rapportent les redevances, le gouvernement a décidé d'accorder à l'agence 65 M€ de crédits pour contribuer à la relance des investissements dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



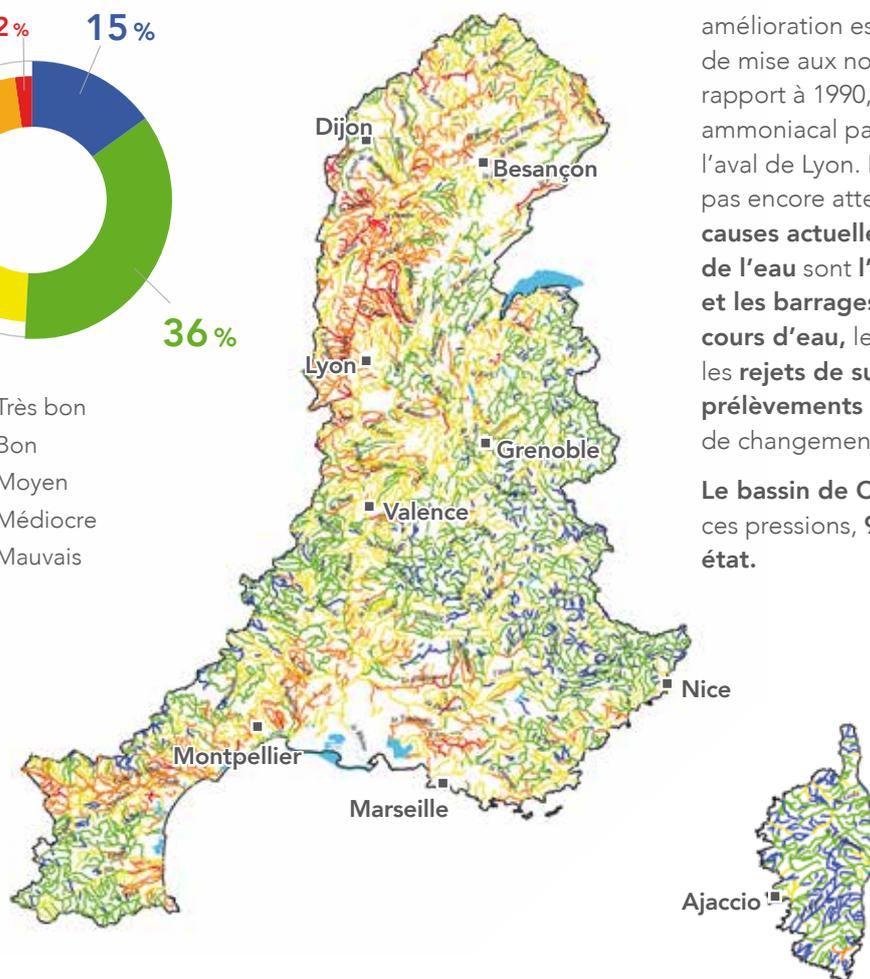
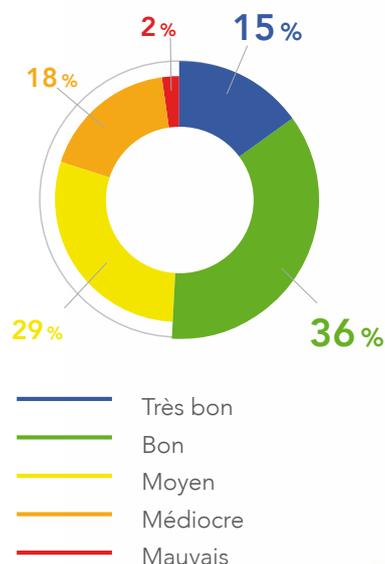
• **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.

• **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond au financement du fonctionnement de l'agence de l'eau, des actions de surveillance des milieux aquatiques, de communication ou d'études sous maîtrise d'ouvrage directe de l'agence de l'eau, ainsi qu'au financement de l'office français de la biodiversité (OFB) à hauteur de 85,99 M€.

Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2020



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes actuelles de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 91 % de ses rivières sont en bon état.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes

ANNEXE 3 Documents complémentaires et fiches techniques par commune



NATURE DU SERVICE ASSURÉ :

Le Syndicat Mixte de Garrigues Campagne exerce en lieu et place des communes adhérentes, des intercommunalités que sont la Communauté De Communes Du Grand Pic Saint Loup et la Métropole de Montpellier et dans l'intérêt collectif, la constitution et l'exploitation des réseaux de distribution d'eau potable.

Par autorisation d'avis préfectoral n°2008-1-3240 du 22/12/2008 le Syndicat a pris la compétence eau brute.

Sa mission regroupe les obligations suivantes en matière d'eau potable :

- Etudes et travaux nécessaires à la recherche en eau,
- Aménagements et exploitation de ses ressources,
- Construction des réseaux d'adduction et des équipements nécessaires (réservoirs, stations de reprise et de traitement...),
- Renouvellement et renforcement des réseaux de distribution,
- Réalisation des raccordements, des branchements particuliers et des comptages individuels des usagers ou des abonnés du Syndicat,
- Acquisitions foncières nécessaires aux installations,
- Livraison, distribution et fourniture d'eau potable,
- Contrôle de la qualité de l'eau distribuée,
- Facturation des volumes livrés aux comptages des usagers,
- Fourniture d'eau éventuellement à des abonnés ou Collectivités hors des limites du territoire syndical après avis du Comité,
- Application stricte des diverses lois et décrets concernant la distribution et la qualité de l'eau potable,
- Rechercher et mettre en œuvre les dispositifs contribuant à assurer la continuité du service public (protection des installations, sources d'approvisionnement externe, ...).

Le S.M.G.C est constitué de 24 Communes ayant délégué en totalité la gestion, la production, le traitement et la distribution d'eau potable (**hors installations de secours contre l'incendie**).

Les Communes formant le S.M.G.C et la date de leur adhésion sont :

ASSAS	4 août 1970	GUZARGUES	31 décembre 1940
BAILLARGUES	31 décembre 1940	MONTAUD	29 août 1984
BEAULIEU	13 novembre 1937	RESTINCLIÈRES	13 novembre 1937
BOISSERON	02 juin 1938	SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	16 août 1945
BUZIGNARGUES	17 avril 1980	SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	18 janvier 1961
CAMPAGNE	01 décembre 1931	SAINT DRÉZÉRY	13 novembre 1937
CASTELNAU-LE- LEZ	31 décembre 1940	SAINT GENIÈS DES MOURGUES	13 novembre 1937
CASTRIES	31 décembre 1940	SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	13 novembre 1937
CLAPIERS	31 décembre 1940	SAINT JEAN DE CORNIÉS	13 novembre 1937
FONTANÈS	02 juin 1938	SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	31 mai 1943
GALARGUES	13 novembre 1937	SAUSSINES	15 avril 1969
GARRIGUES	01 décembre 1931	TEYRAN	31 décembre 1940



SERVICE DÉLÉGUÉ :

Par contrat d'affermage, le Syndicat a délégué la production, le traitement, la distribution et la facturation d'eau potable à la SA. RUAS Michel le **01 janvier 1998**.

Après une procédure de mise en œuvre de délégation de service public, Le contrat de délégation a été reconduit avec la SA. RUAS Michel Groupe VEOLIA EAU le 01 janvier 2010 pour les 12 prochaines années, avec de nouvelles clauses contractuelles.

➤ **Les prestations confiées à la société S.A. RUAS Michel Groupe VEOLIA EAU sont les suivantes :**

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des demandes de renseignement des clients
Entretien	De l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	Des branchements, des canalisations de moins de 6 m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques

➤ **La collectivité prend en charge :**

Renouvellement	De la voirie, des canalisations, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
----------------	--



CONSTITUTION ET GESTION DU SERVICE :

La distribution d'eau potable est assurée par les forages de :

- Crouzette (Commune de Castelnau Le Lez)
- Bérange (Commune de Saint Genès Des Mourgues)
- Mougères (commune de Galargues)
- Candinières (Commune de Castries)
- Fontmagne (commune de Castries)
- Peillou (Commune de Saint Hilaire De Beauvoir)
- Et par l'importation d'eau potable du SIAE Pic St-Loup pour la distribution de la zone artisanale du Patus (Commune de St Vincent de Barbeyrargues).

À compter du 01 janvier 2010 et suite à la prise de la compétence eau potable par la **Communauté De Communes Du Grand Pic Saint Loup** et la **Métropole de Montpellier**, les communes adhérentes à ces structures intercommunales sont représentées au SMGC par voie de représentation substitution.

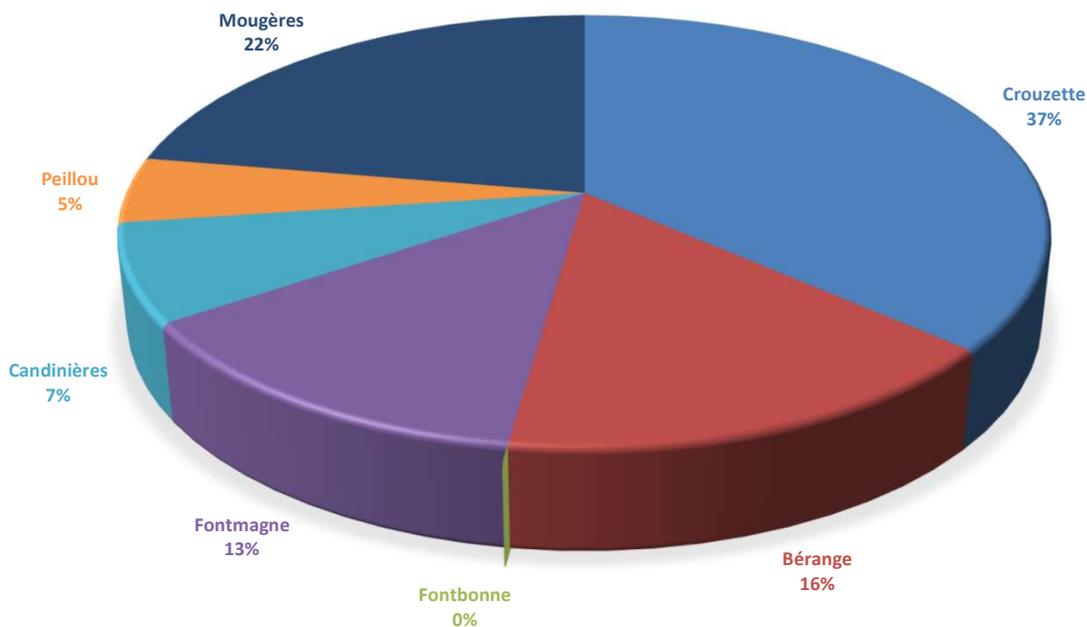
MONTPELLIER MEDITERRANÉE METROPOLE	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT LOUP	COMMUNES EN ADHÉSION DIRECTE
BAILLARGUES	ASSAS	BOISSERON
BEAULIEU	BUZIGNARGUES	CAMPAGNE
CASTELNAU LE LEZ	FONTANÈS	GALARGUES
CASTRIES	GUZARGUES	GARRIGUES
CLAPIERS	S ^T BAUZILLE DE MONTMEL	SAUSSINES
MONTAUD	S ^T HILAIRE DE BEAUVOIR	
RESTINCLIÈRES	S ^T JEAN DE CORNIES	
S^T DRÉZÉRY	S ^T VINCENT DE BARBEYRARGUES	
S^T GENIÈS DES MOURGUES	S ^{TE} CROIX DE QUINTILLARGUES	
	TEYRAN	

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2020.

ORIGINE DE LA RESSOURCE

Captages (m3)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Crouzette	2 349 437	2 356 018	2 151 001	2 073 086	2 059 992	2 249 674	2 339 239	2 372 793	2 360 997	2 336 868
Bérange	998 015	1 151 856	870 116	924 642	886 798	913 452	994 334	1 080 615	1 050 215	995 623
Fontbonne	808 830	812 136	682 308	0	0	0	0	0	0	0
Fontmagne	888 997	944 414	861 140	857 671	831 698	789 470	844 910	730 197	892 150	846 897
Candinières	504 045	261 573	493 084	318 901	398 515	375 038	425 144	283 505	421 328	466 825
Peillou	222 503	261 124	219 346	120 358	288 641	275 876	269 759	308 097	294 217	313 498
Mougères	77	0	317 279	963 304	1 006 830	987 077	1 088 814	1 116 773	1 330 102	1 423 325
Total	5 771 904	5 787 121	5 594 274	5 257 962	5 472 474	5 590 587	5 962 200	5 891 980	6 349 009	6 383 036
Achat SIAEP	7 842	6 572	6 367	5 783	6 287	6 834	6 834	6 575	9 843	4 889

RÉPARTITION DES RESSOURCES DU S.M.G.C. EN 2020



CONSOMMATION DES ABONNÉS PAR COMMUNE DE 2011 À 2020 (EN M³)

COMMUNES	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
ASSAS	110 981	118 270	111 651	114 302	114 378	112 863	113 444	106 012	105 598	108 481
BAILLARGUES	364 867	371 680	387 111	400 788	409 361	412 130	430 450	438 341	426 552	451 741
BEAULIEU	88 377	95 494	86 694	84 719	86 454	96 237	117 766	112 979	115 682	124 046
BOISSERON	94 073	96 728	92 798	94 703	102 694	102 229	104 001	98 439	101 147	107 663
BUZIGNARGUES	17 321	13 439	17 256	16 482	18 499	19 060	21 326	21 387	19 319	21 036
CAMPAGNE	14 937	16 338	15 331	14 248	13 448	15 266	15 598	14 203	16 025	15 173
CASTELNAU LE LEZ	1 249 128	1 362 129	1 315 355	1 463 270	1 430 716	1 445 326	1 571 428	1 600 249	1 636 327	1 674 154
CASTRIES	352 837	350 110	343 313	388 024	354 630	356 128	386 628	372 056	384 073	388 140
CLAPIERS	341 417	362 922	344 817	376 676	346 054	348 710	365 628	360 903	386 599	376 534
FONTANÈS	25 803	26 624	24 586	25 134	25 213	24 935	26 473	23 860	23 327	25 492
GALARGUES	31 291	31 898	32 062	36 090	32 085	30 589	37 626	37 080	34 104	39 542
GARRIGUES	7 907	8 224	7 808	7 337	7 919	8 616	8 215	8 954	9 354	10 397
GUZARGUES	31 506	31 292	27 479	27 365	28 723	26 987	28 772	28 230	27 321	29 612
MONTAUD	59 887	61 817	58 114	58 952	69 645	63 268	69 603	59 890	63 145	68 040
RESTINCLIÈRES	90 835	105 744	99 702	100 061	101 672	107 449	103 636	101 855	114 939	125 295
ST BAUZILLE DE MONTMEL	58 101	61 267	56 381	58 035	65 255	61 118	70 560	61 030	69 827	77 181
ST DRÉZÉRY	142 115	158 533	148 814	157 214	158 812	160 839	170 733	170 179	199 972	199 444
ST GENIÈS DES MOURGUES	88 490	92 701	94 000	95 681	95 507	103 097	100 002	100 613	107 400	113 509
ST HILAIRE DE BEAUVOIR	21 400	20 304	20 276	19 075	20 769	20 480	22 349	22 024	22 187	23 164
ST JEAN DE CORNIES	40 442	41 152	36 094	36 322	35 395	37 158	38 217	38 240	36 656	38 390
ST VINCENT DE BARBEYRARGUES	55 373	62 935	54 105	55 192	55 335	56 923	58 332	54 516	58 008	53 443
STE CROIX DE QUINTILLARGUES	37 365	39 380	39 523	44 924	51 376	50 635	54 062	52 897	50 062	51 735
SAUSSINES	41 905	45 561	42 786	48 347	44 756	49 004	54 105	46 352	49 954	49 330
TEYRAN	285 278	289 726	282 373	307 015	289 565	288 878	299 803	284 775	294 233	301 441
TOTAL	3 651 636	3 864 268	3 738 429	4 029 956	3 958 261	3 997 925	4 268 757	4 215 064	4 351 811	4 472 983
Evolution en nbre	-13	212 632	-125 839	291 527	-71 695	39 664	270 832	-53 693	136 747	121 172
Evolution en %	0,00%	5,82%	-3,26%	7,80%	-1,78%	1,00%	6,77%	-1,26%	3,24%	2,78%

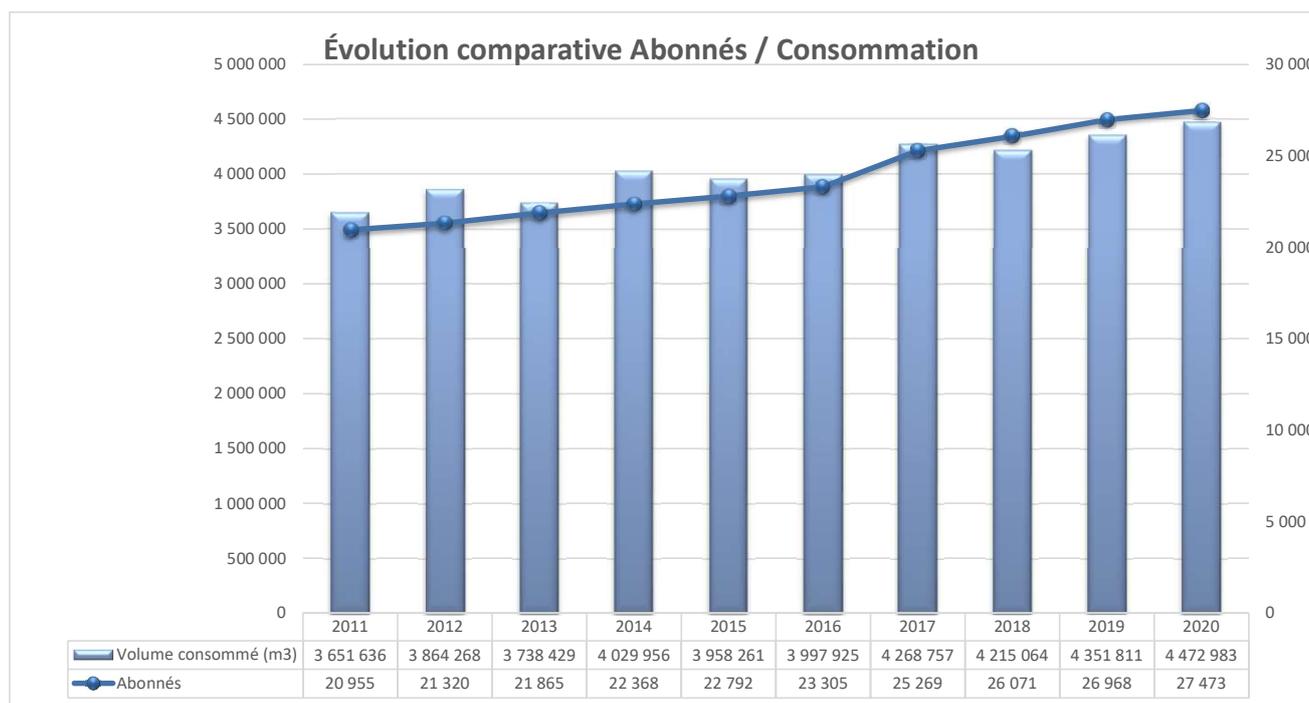
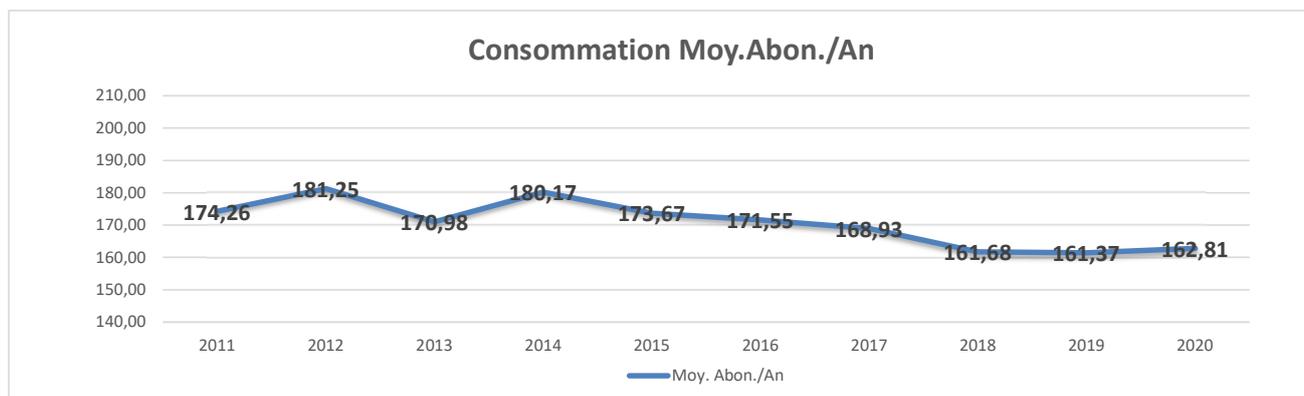
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS PAR COMMUNE DE 2011 À 2020

COMMUNES	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
ASSAS	604	602	611	613	624	627	623	631	636	651
BAILLARGUES	2 467	2 479	2 596	2 633	2 658	2 661	2 732	2 772	2 790	2 851
BEAULIEU	605	617	624	655	716	744	896	911	923	943
BOISSERON	698	719	737	749	725	816	822	839	850	860
BUZIGNARGUES	118	127	130	139	140	159	170	169	173	181
CAMPAGNE	121	128	127	128	129	134	140	140	143	149
CASTELNAU LE LEZ	5 380	5 522	5 641	5 749	5 797	5 990	7 217	7 757	8 184	8 299
CASTRIES	2 238	2 253	2 327	2 378	2 412	2 434	2 568	2 622	2 695	2 746
CLAPIERS	1 985	1 999	2 024	2 106	2 109	2 142	2 166	2 157	2 295	2 374
FONTANÈS	152	152	156	157	158	158	160	162	162	163
GALARGUES	242	248	260	276	303	293	307	310	315	330
GARRIGUES	72	72	73	78	79	87	90	97	103	106
GUZARGUES	174	177	180	181	180	181	183	183	187	190
MONTAUD	374	384	398	404	414	417	431	437	443	444
RESTINCLIÈRES	628	631	647	687	699	714	791	826	878	924
S ^T BAUZILLE DE MONTMEL	407	413	418	428	447	452	481	505	530	542
S ^T DRÉZÉRY	841	854	870	904	970	996	1 081	1 107	1 162	1 183
S ^T GENIÈS DES MOURGUES	788	789	803	803	840	857	912	919	926	934
S ^T HILAIRE DE BEAUVOIR	138	144	150	155	169	169	177	181	182	186
S ^T JEAN DE CORNIES	243	246	249	248	278	286	299	307	315	317
S ^T VINCENT DE BARBEYRARGUES	294	298	297	299	302	310	317	320	326	326
S ^{TE} CROIX DE QUINTILLARGUES	224	261	295	312	322	333	343	343	353	351
SAUSSINES	391	398	400	406	415	423	423	426	426	434
TEYRAN	1 771	1 807	1 852	1 880	1 906	1 922	1 940	1 950	1 971	1 989
Total	20 955	21 320	21 865	22 368	22 792	23 305	25 269	26 071	26 968	27 473
Évolution en nbre	512	365	545	503	424	513	1 964	802	897	505
Évolution en %	2,50%	1,74%	2,56%	2,30%	1,90%	2,25%	8,43%	3,17%	3,44%	1,87%

+ 4 abonnés de Prades Le Lez hors syndicat = 27477

VOLUME CONSOMMÉ ET NOMBRE D'ABONNÉS DES COMMUNES DU S.M.G.C

	Volume consommé (m3)	Abonnés	Moy. Abon./An
2011	3 651 636	20 955	174,26
2012	3 864 268	21 320	181,25
2013	3 738 429	21 865	170,98
2014	4 029 956	22 368	180,17
2015	3 958 261	22 792	173,67
2016	3 997 925	23 305	171,55
2017	4 268 757	25 269	168,93
2018	4 215 064	26 071	161,68
2019	4 351 811	26 968	161,37
2020	4 472 983	27 473	162,81



ÉVOLUTION DES ABONNÉS PRODUCTION ET VENTE

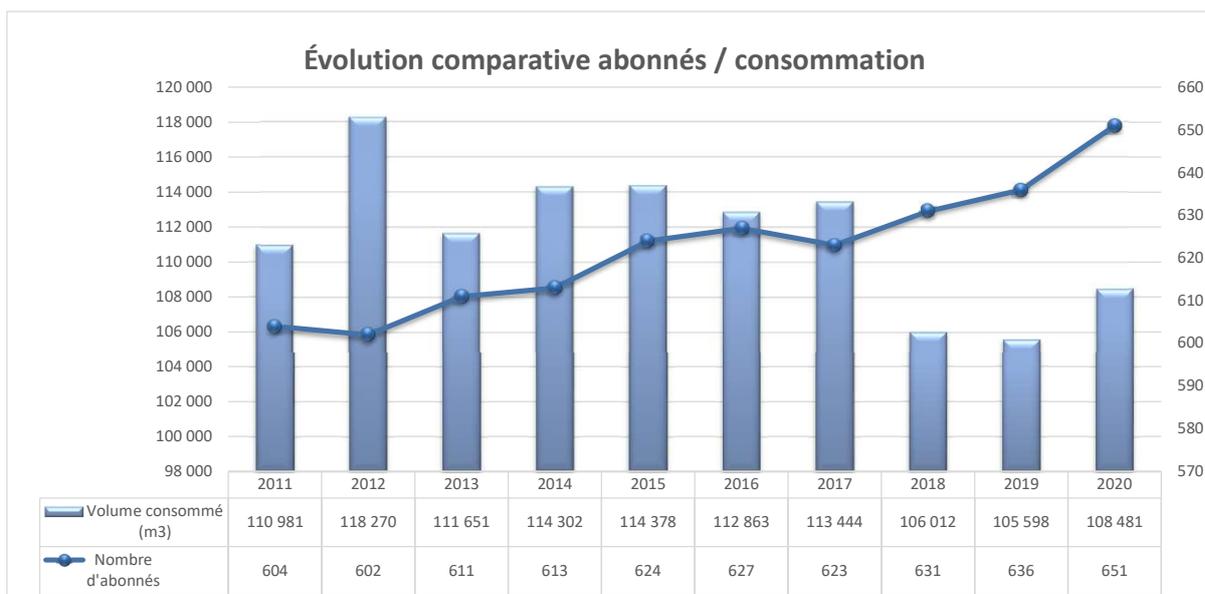
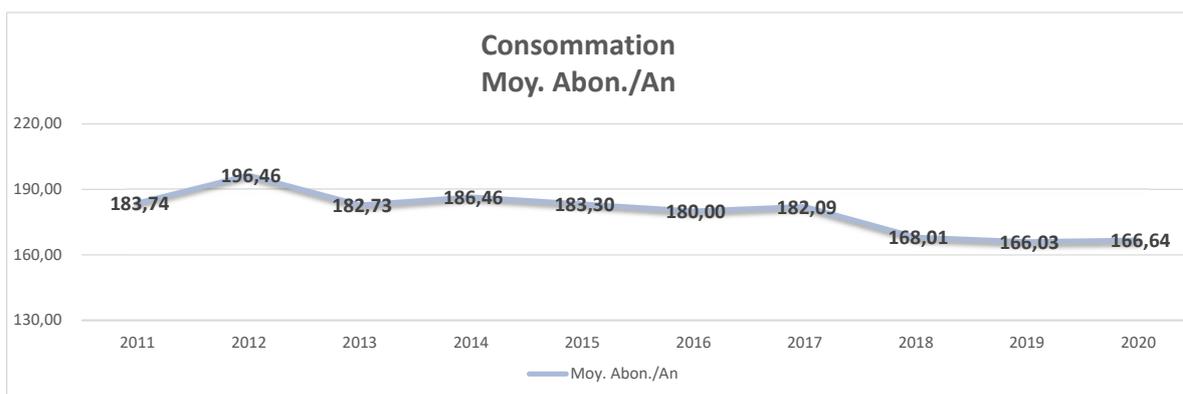
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Volume mis en distribution (en m3)	5 779 745	5 762 926	5 568 434	5 194 782	5 242 934	5 359 041	5 713 838	5 563 594	5 849 722	5 953 041
Volume comptabilisé (en m3)	3 651 636	3 864 268	3 738 429	4 029 956	3 958 261	3 997 925	4 268 757	4 215 064	4 351 811	4 472 983
Nombre d'abonnés	20 955	21 320	21 865	22 368	22 792	23 305	25 269	26 071	26 968	27 473



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2011 À 2020

Commune : ASSAS

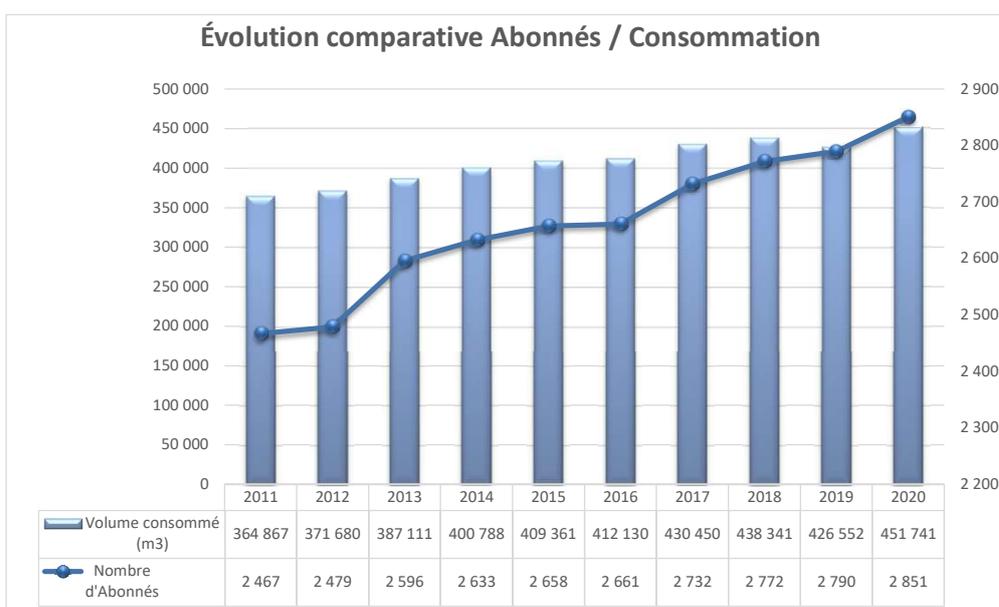
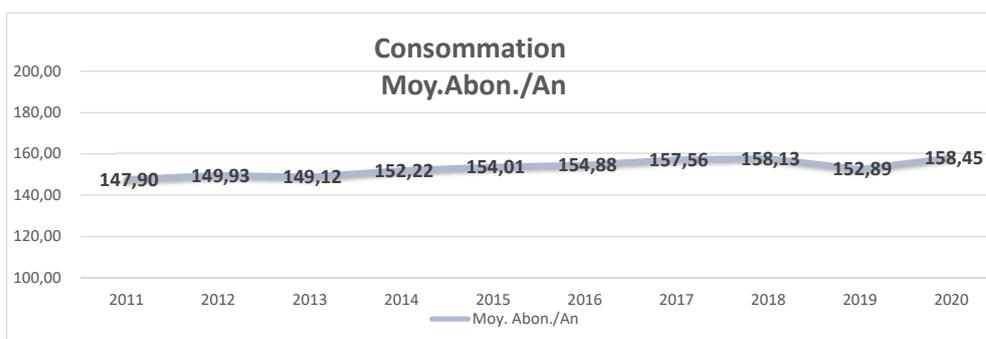
	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2011	110 981	604	183,74
2012	118 270	602	196,46
2013	111 651	611	182,73
2014	114 302	613	186,46
2015	114 378	624	183,30
2016	112 863	627	180,00
2017	113 444	623	182,09
2018	106 012	631	168,01
2019	105 598	636	166,03
2020	108 481	651	166,64



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2011 À 2020

Commune : **BAILLARGUES**

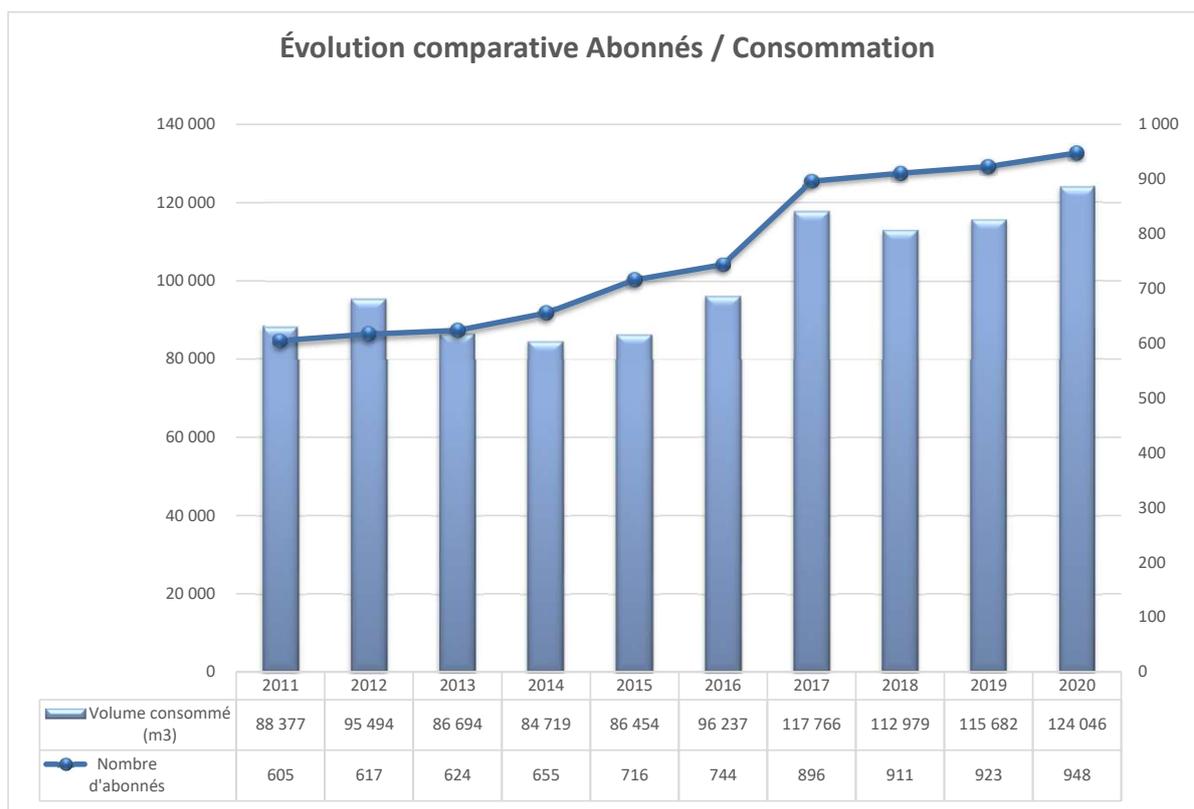
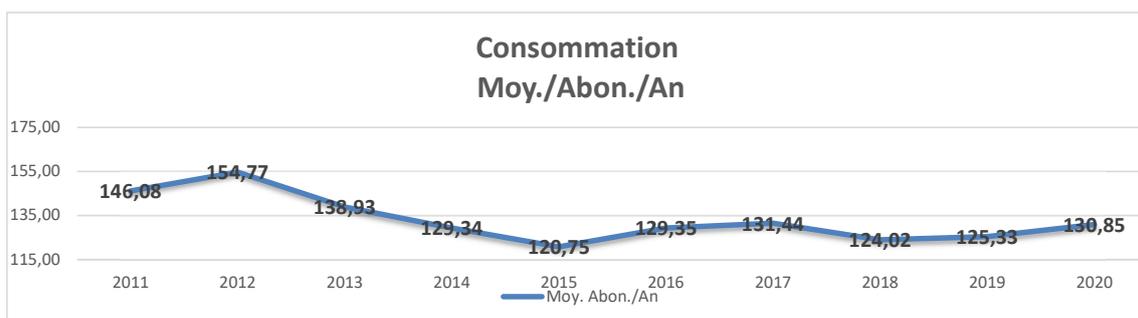
	Volume consommé (m ³)	Nombre d'Abonnés	Moy. Abon./An
2011	364 867	2 467	147,90
2012	371 680	2 479	149,93
2013	387 111	2 596	149,12
2014	400 788	2 633	152,22
2015	409 361	2 658	154,01
2016	412 130	2 661	154,88
2017	430 450	2 732	157,56
2018	438 341	2 772	158,13
2019	426 552	2 790	152,89
2020	451 741	2 851	158,45



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2011 À 2020

Commune : BEAULIEU

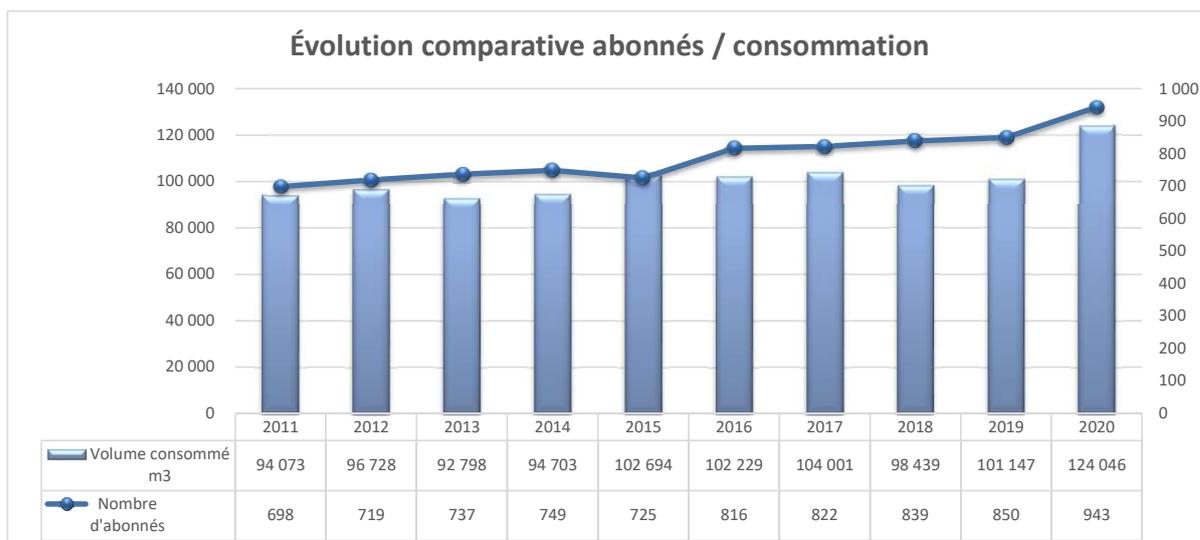
	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2011	88 377	605	146,08
2012	95 494	617	154,77
2013	86 694	624	138,93
2014	84 719	655	129,34
2015	86 454	716	120,75
2016	96 237	744	129,35
2017	117 766	896	131,44
2018	112 979	911	124,02
2019	115 682	923	125,33
2020	124 046	948	130,85



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2011 à 2020

Commune : BOISSERON

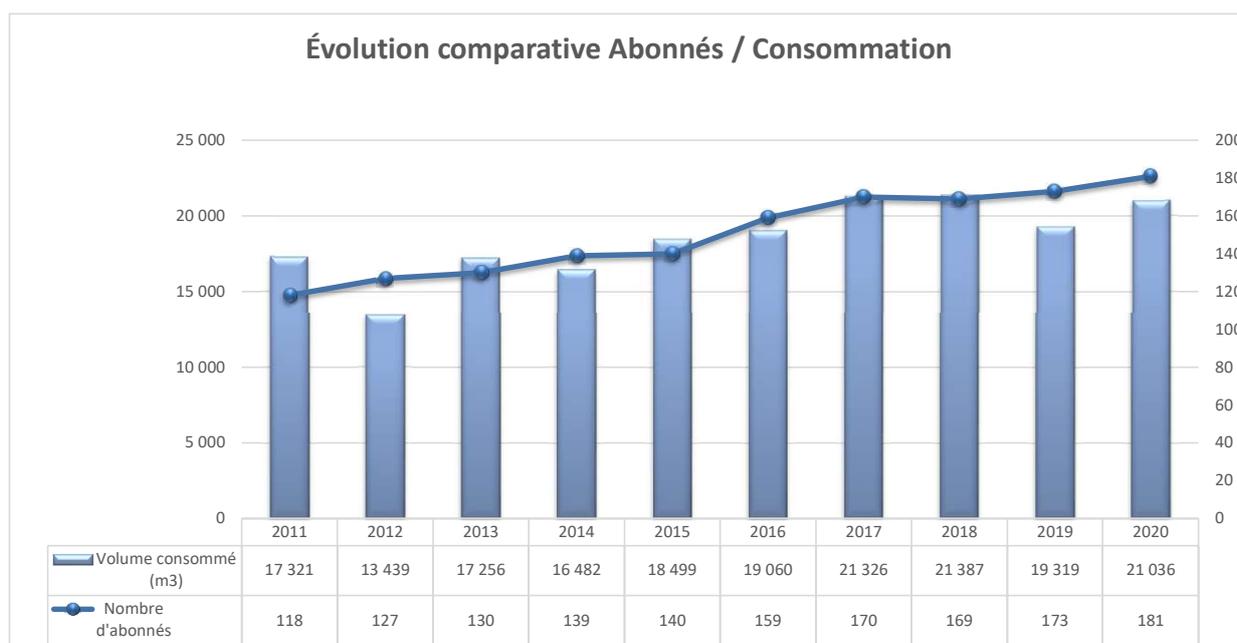
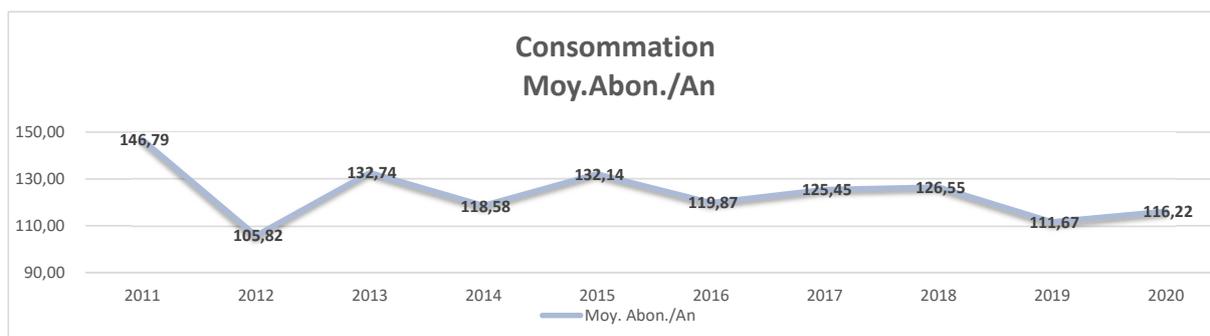
	Volume consommé m ³	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2011	94 073	698	134,78
2012	96 728	719	134,53
2013	92 798	737	125,91
2014	94 703	749	126,44
2015	102 694	725	141,65
2016	102 229	816	125,28
2017	104 001	822	126,52
2018	98 439	839	117,33
2019	101 147	850	119,00
2020	124 046	943	131,54



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2011 à 2020

Commune : **BUZIGNARGUES**

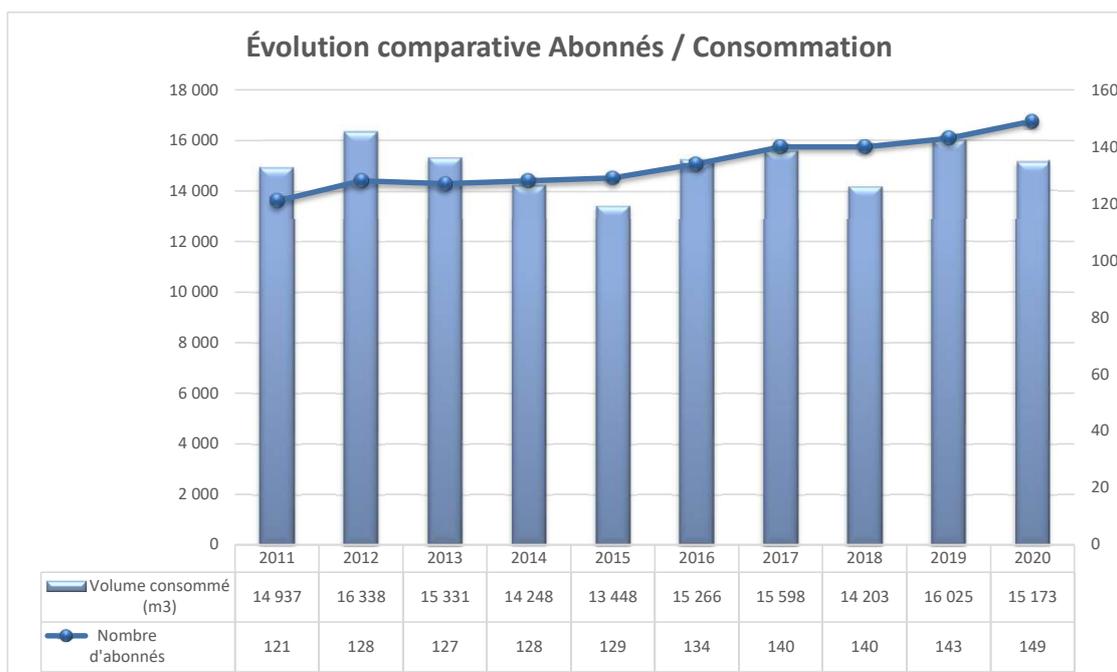
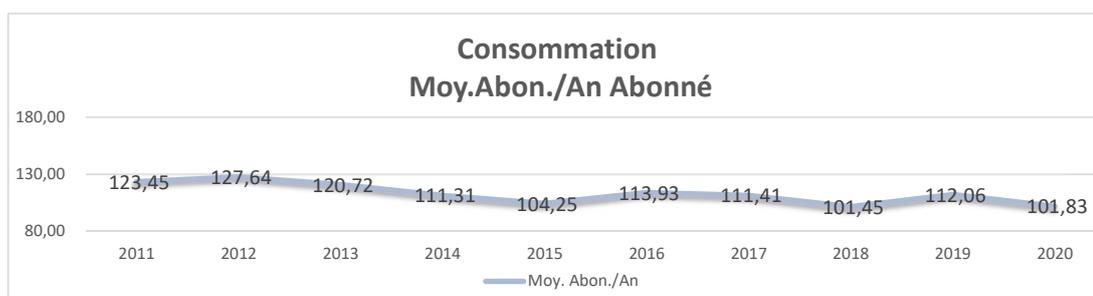
	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2011	17 321	118	146,79
2012	13 439	127	105,82
2013	17 256	130	132,74
2014	16 482	139	118,58
2015	18 499	140	132,14
2016	19 060	159	119,87
2017	21 326	170	125,45
2018	21 387	169	126,55
2019	19 319	173	111,67
2020	21 036	181	116,22



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2011 À 2020

Commune : CAMPAGNE

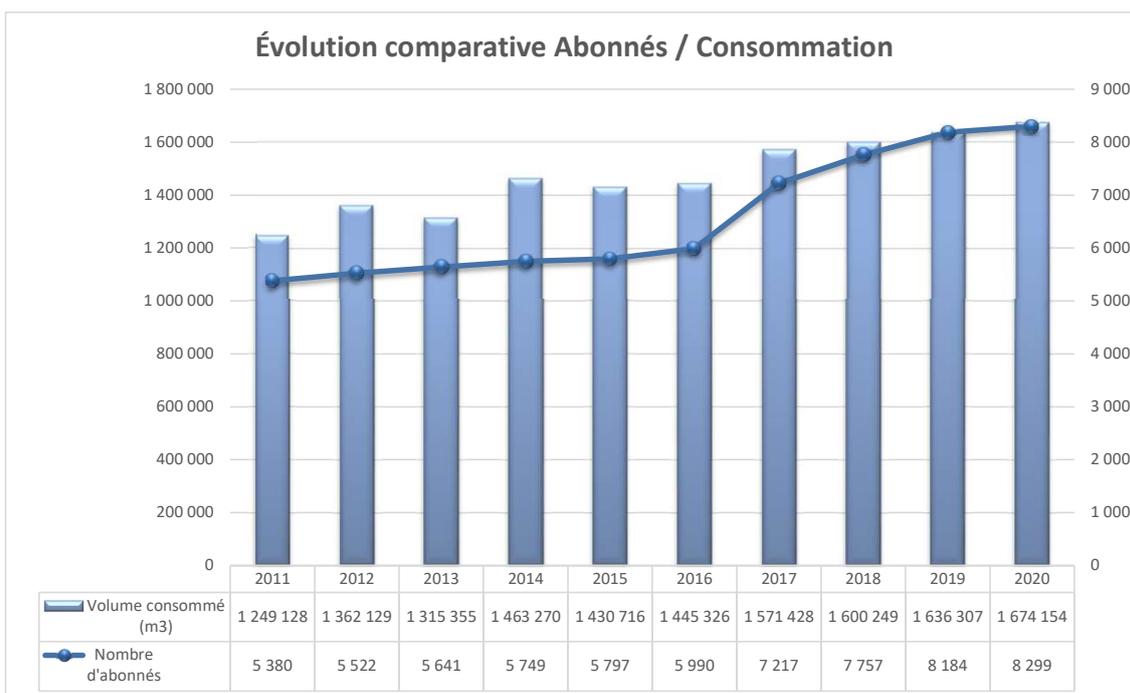
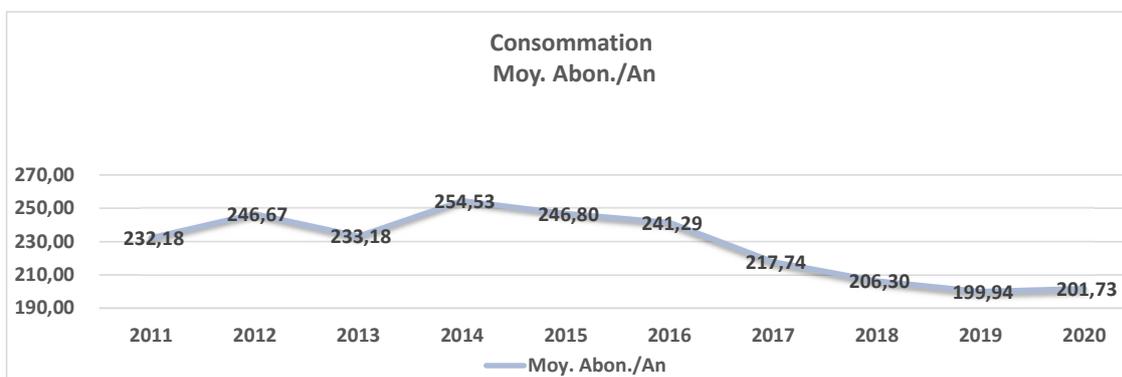
	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2011	14 937	121	123,45
2012	16 338	128	127,64
2013	15 331	127	120,72
2014	14 248	128	111,31
2015	13 448	129	104,25
2016	15 266	134	113,93
2017	15 598	140	111,41
2018	14 203	140	101,45
2019	16 025	143	112,06
2020	15 173	149	101,83



DETAIL PAR COMMUNE DE 2011 À 2020

Commune : **CASTELNAU-LE-LEZ**

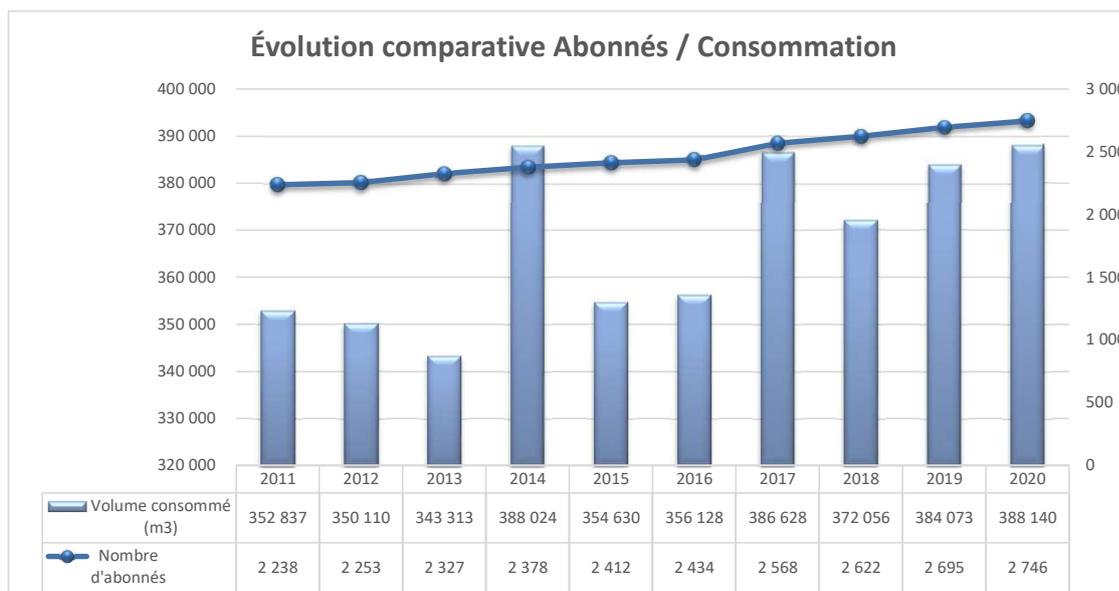
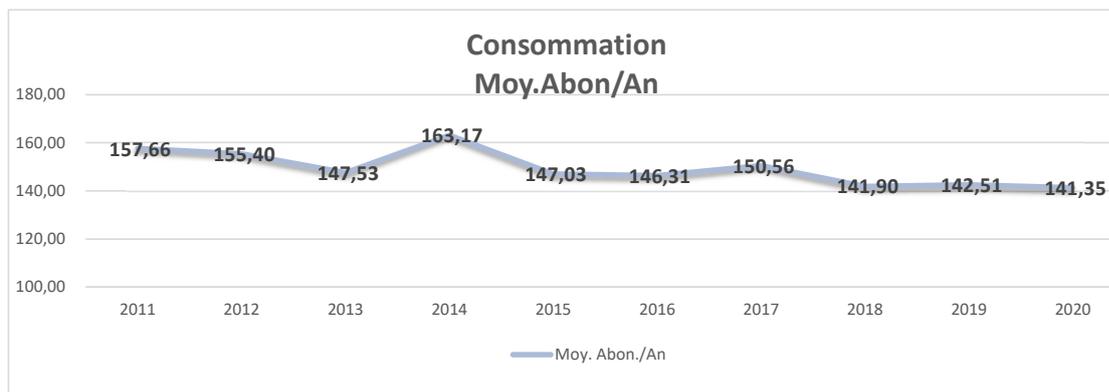
	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2011	1 249 128	5 380	232,18
2012	1 362 129	5 522	246,67
2013	1 315 355	5 641	233,18
2014	1 463 270	5 749	254,53
2015	1 430 716	5 797	246,80
2016	1 445 326	5 990	241,29
2017	1 571 428	7 217	217,74
2018	1 600 249	7 757	206,30
2019	1 636 307	8 184	199,94
2020	1 674 154	8 299	201,73



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2011 À 2020

Commune : **CASTRIES**

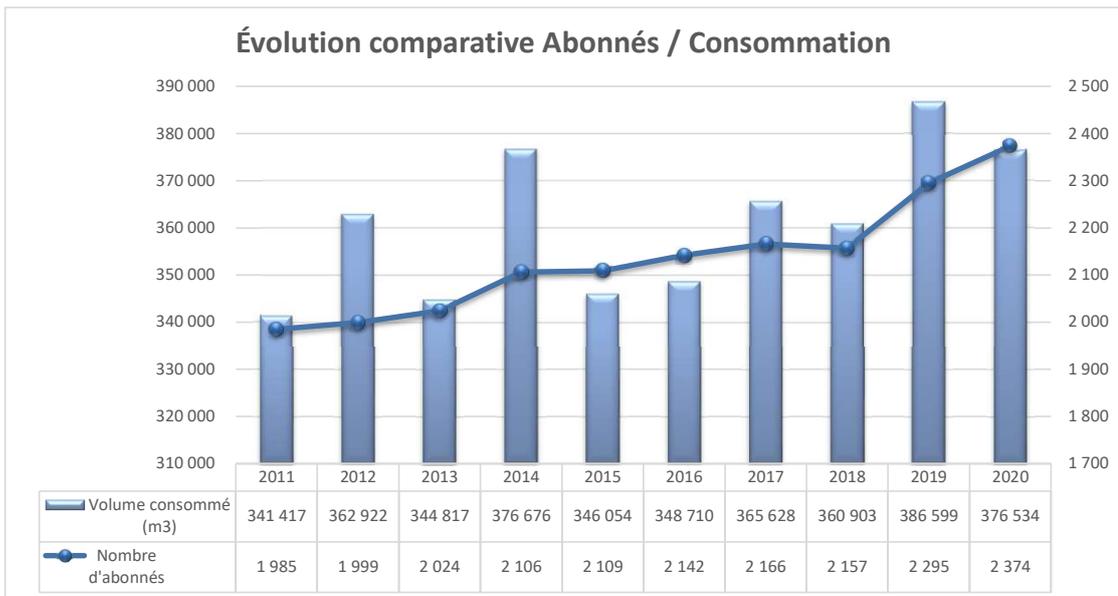
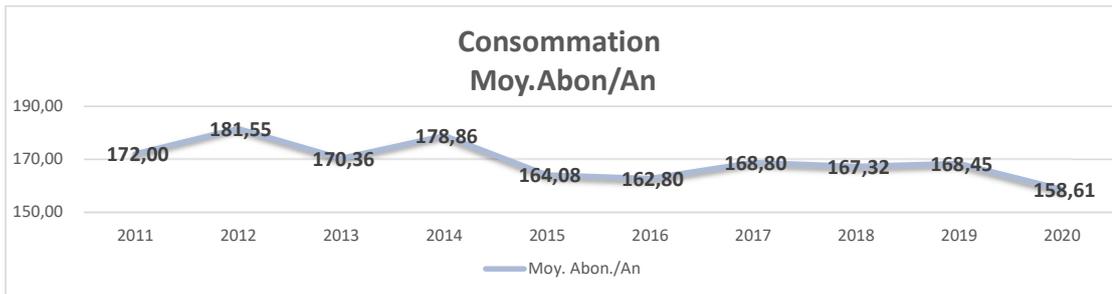
	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2011	352 837	2 238	157,66
2012	350 110	2 253	155,40
2013	343 313	2 327	147,53
2014	388 024	2 378	163,17
2015	354 630	2 412	147,03
2016	356 128	2 434	146,31
2017	386 628	2 568	150,56
2018	372 056	2 622	141,90
2019	384 073	2 695	142,51
2020	388 140	2 746	141,35



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2011 À 2020

Commune : CLAPIERS

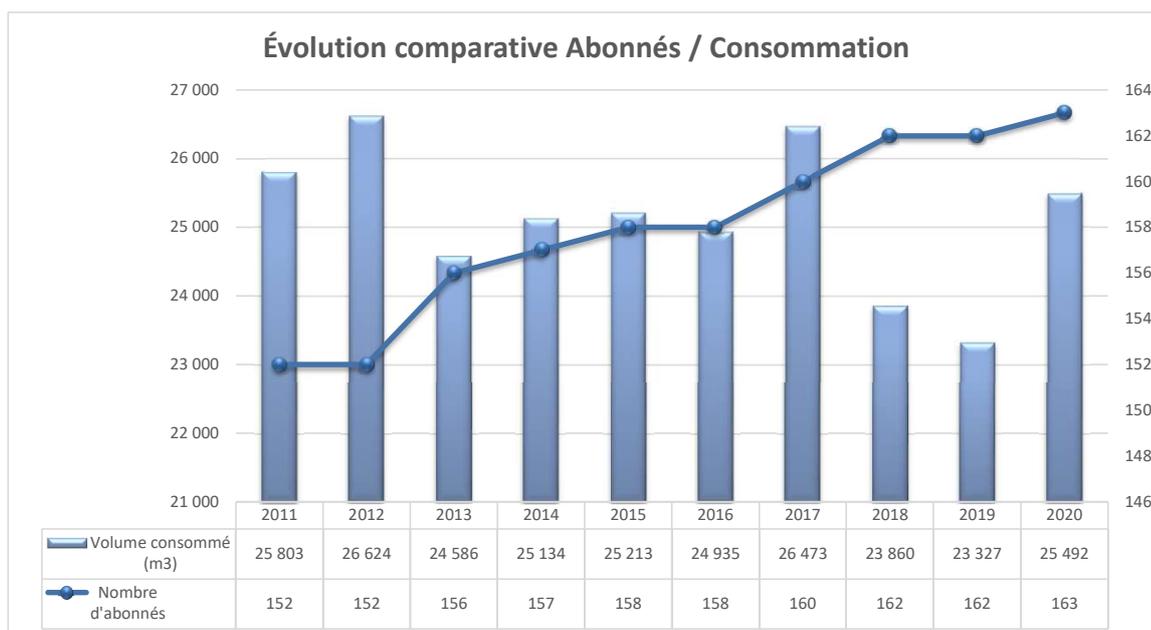
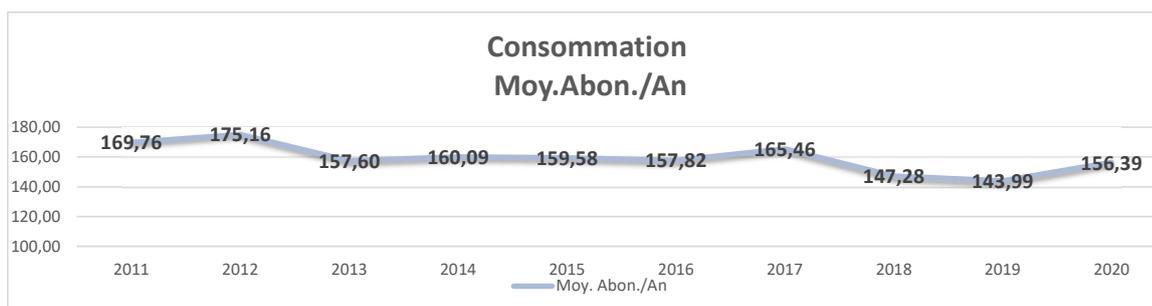
	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2011	341 417	1 985	172,00
2012	362 922	1 999	181,55
2013	344 817	2 024	170,36
2014	376 676	2 106	178,86
2015	346 054	2 109	164,08
2016	348 710	2 142	162,80
2017	365 628	2 166	168,80
2018	360 903	2 157	167,32
2019	386 599	2 295	168,45
2020	376 534	2 374	158,61



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2011 À 2020

Commune : **FONTANÈS**

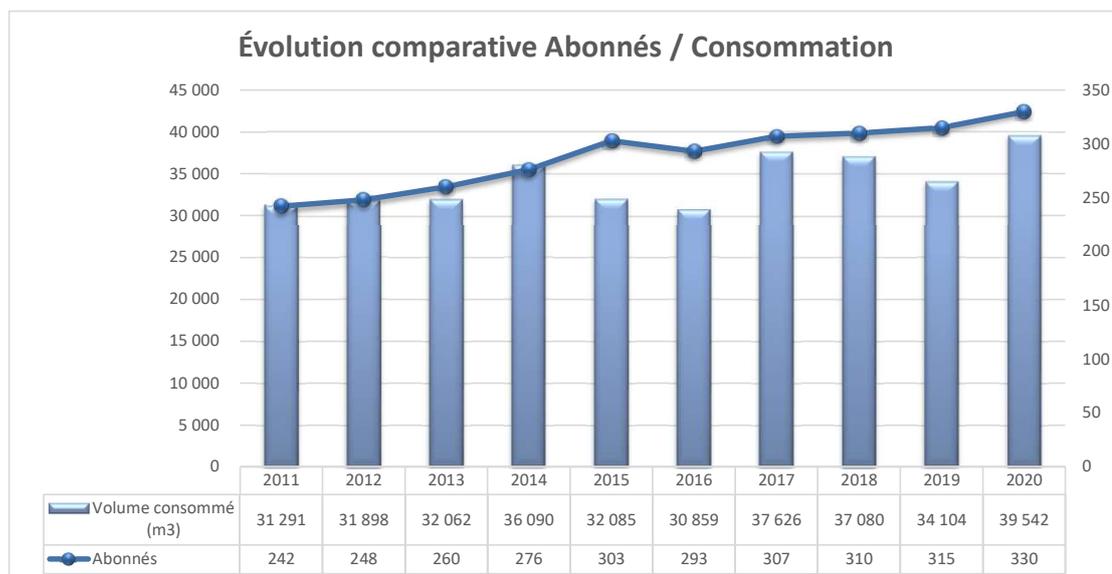
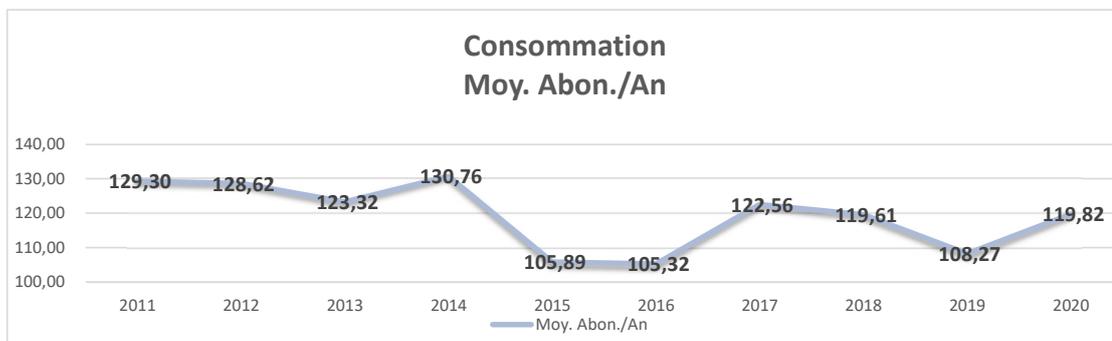
	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2011	25 803	152	169,76
2012	26 624	152	175,16
2013	24 586	156	157,60
2014	25 134	157	160,09
2015	25 213	158	159,58
2016	24 935	158	157,82
2017	26 473	160	165,46
2018	23 860	162	147,28
2019	23 327	162	143,99
2020	25 492	163	156,39



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2011 À 2020

Commune : GALARGUES

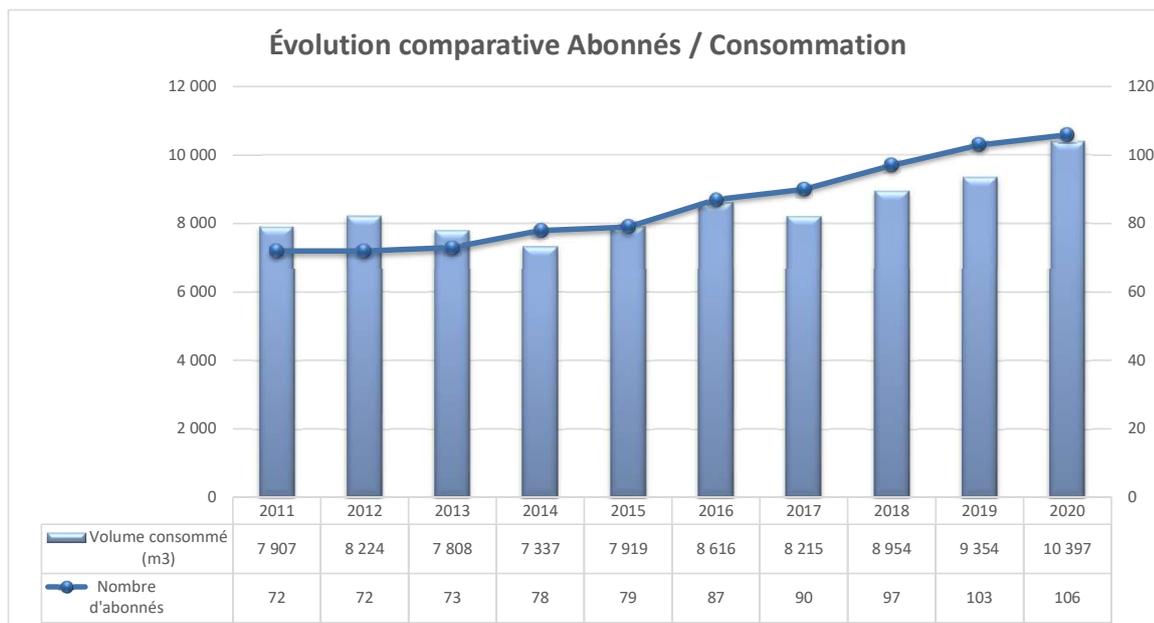
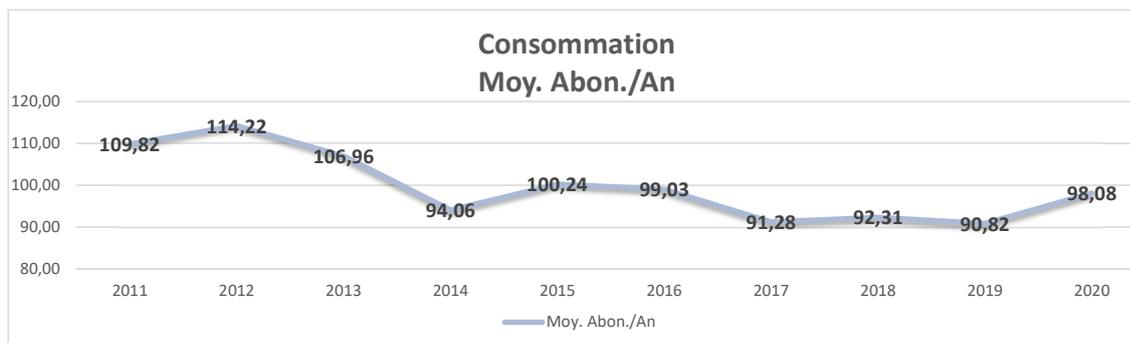
	Volume consommé (m ³)	Abonnés	Moy. Abon./An
2011	31 291	242	129,30
2012	31 898	248	128,62
2013	32 062	260	123,32
2014	36 090	276	130,76
2015	32 085	303	105,89
2016	30 859	293	105,32
2017	37 626	307	122,56
2018	37 080	310	119,61
2019	34 104	315	108,27
2020	39 542	330	119,82



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2011 À 2020

Commune : **GARRIGUES**

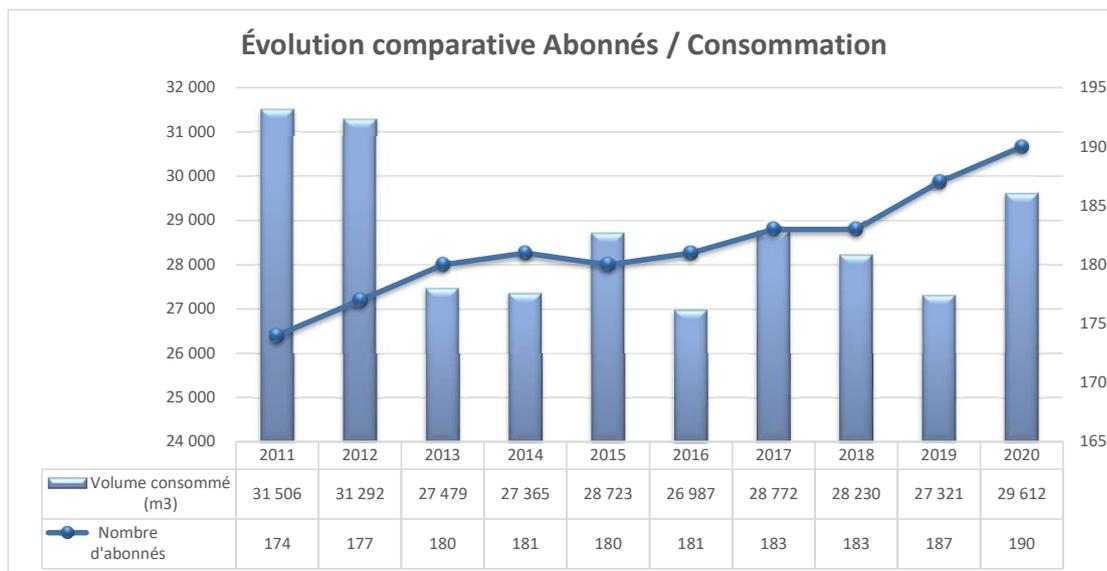
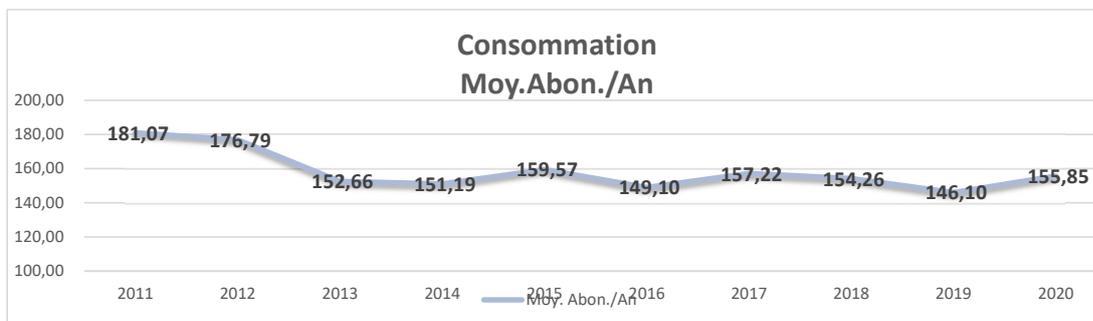
	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2011	7 907	72	109,82
2012	8 224	72	114,22
2013	7 808	73	106,96
2014	7 337	78	94,06
2015	7 919	79	100,24
2016	8 616	87	99,03
2017	8 215	90	91,28
2018	8 954	97	92,31
2019	9 354	103	90,82
2020	10 397	106	98,08



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2011 À 2020

Commune : **GUZARGUES**

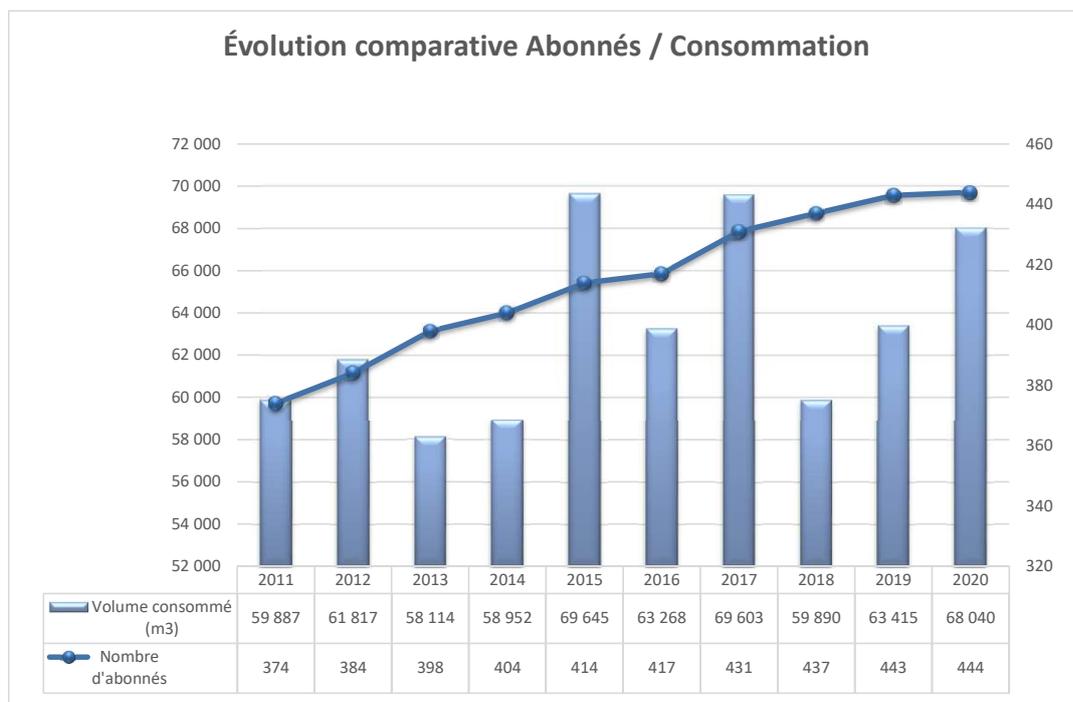
	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2011	31 506	174	181,07
2012	31 292	177	176,79
2013	27 479	180	152,66
2014	27 365	181	151,19
2015	28 723	180	159,57
2016	26 987	181	149,10
2017	28 772	183	157,22
2018	28 230	183	154,26
2019	27 321	187	146,10
2020	29 612	190	155,85



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2011 À 2020

Commune : MONTAUD

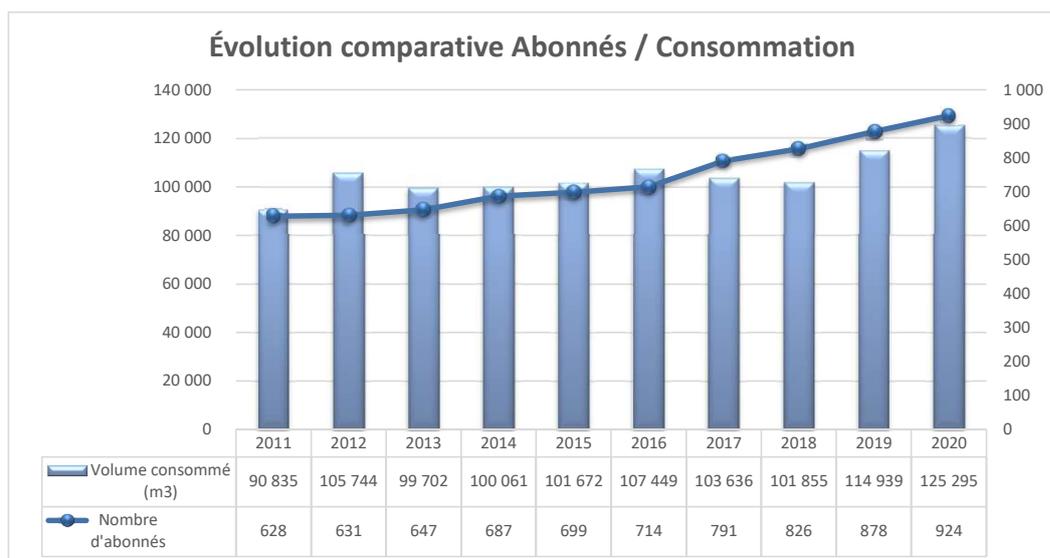
	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2011	59 887	374	160,13
2012	61 817	384	160,98
2013	58 114	398	146,02
2014	58 952	404	145,92
2015	69 645	414	168,22
2016	63 268	417	151,72
2017	69 603	431	161,49
2018	59 890	437	137,05
2019	63 415	443	143,15
2020	68 040	444	153,24



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2011 À 2020

Commune : **RESTINCLIÈRES**

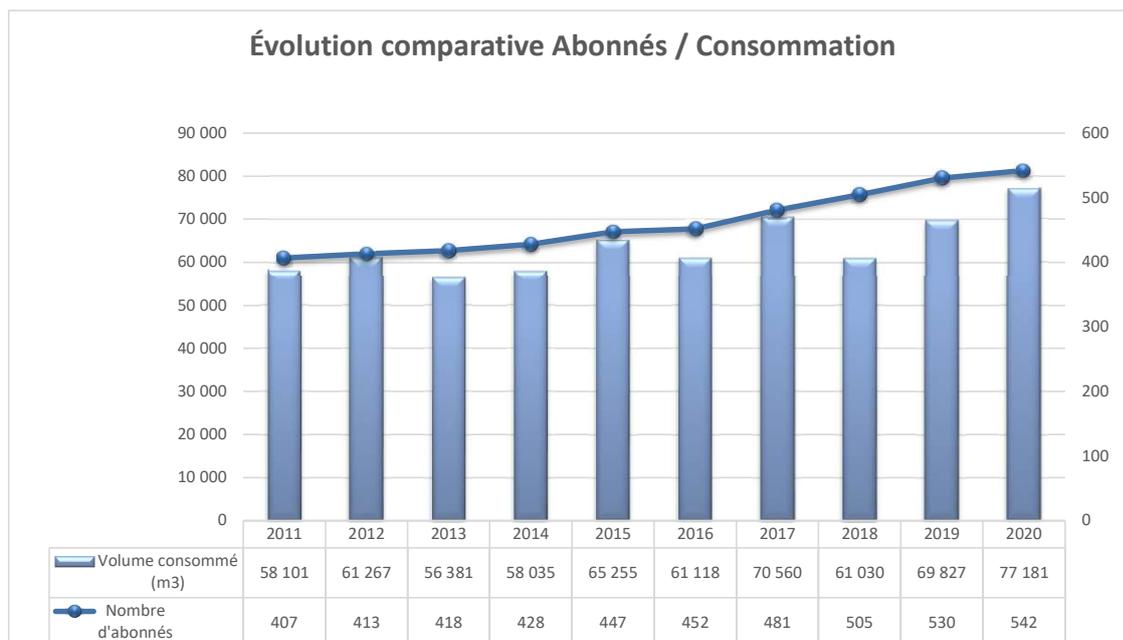
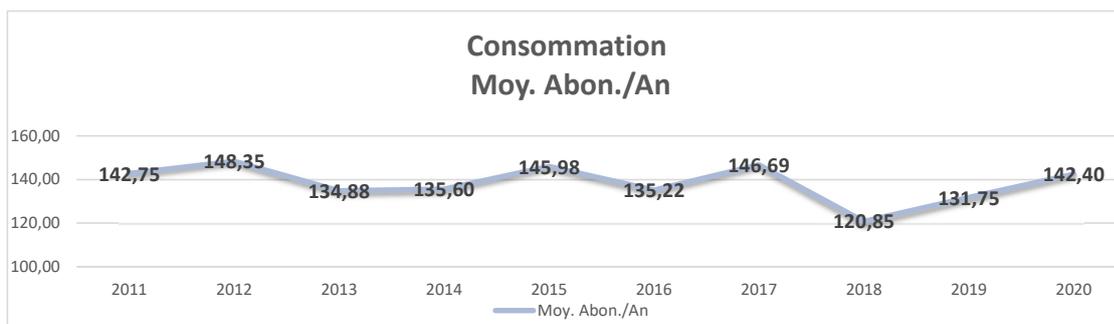
	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2011	90 835	628	144,64
2012	105 744	631	167,58
2013	99 702	647	154,10
2014	100 061	687	145,65
2015	101 672	699	145,45
2016	107 449	714	150,49
2017	103 636	791	131,02
2018	101 855	826	123,31
2019	114 939	878	130,91
2020	125 295	924	135,60



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2011 À 2020

Commune : S^T BAUZILLE DE MONTMEL

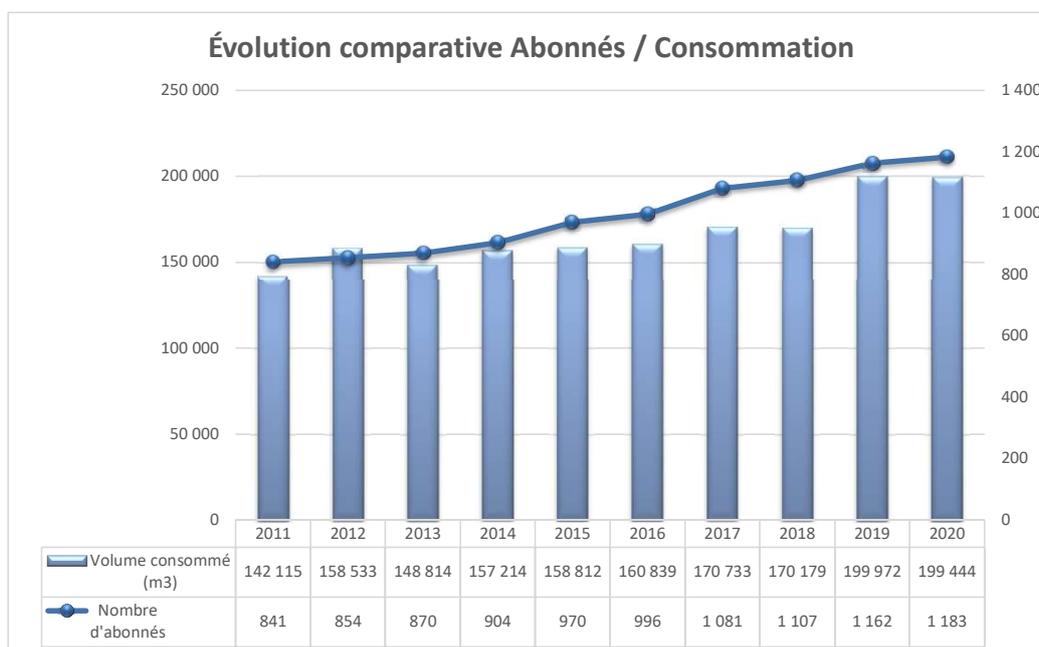
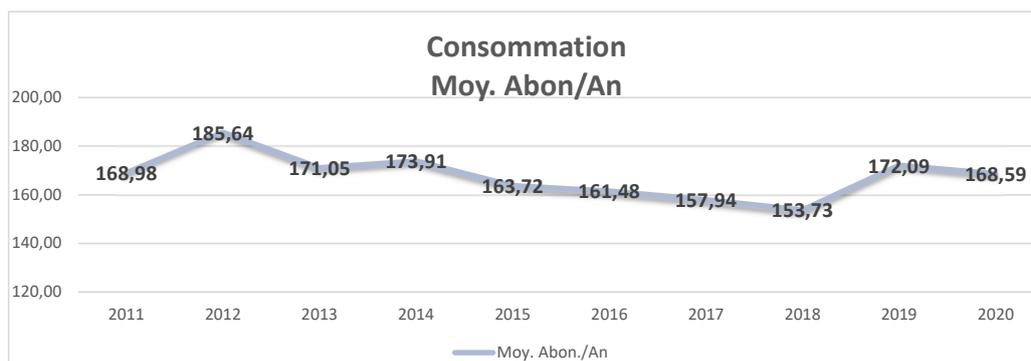
	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2011	58 101	407	142,75
2012	61 267	413	148,35
2013	56 381	418	134,88
2014	58 035	428	135,60
2015	65 255	447	145,98
2016	61 118	452	135,22
2017	70 560	481	146,69
2018	61 030	505	120,85
2019	69 827	530	131,75
2020	77 181	542	142,40



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2011 À 2020

Commune : ST DRÉZÉRY

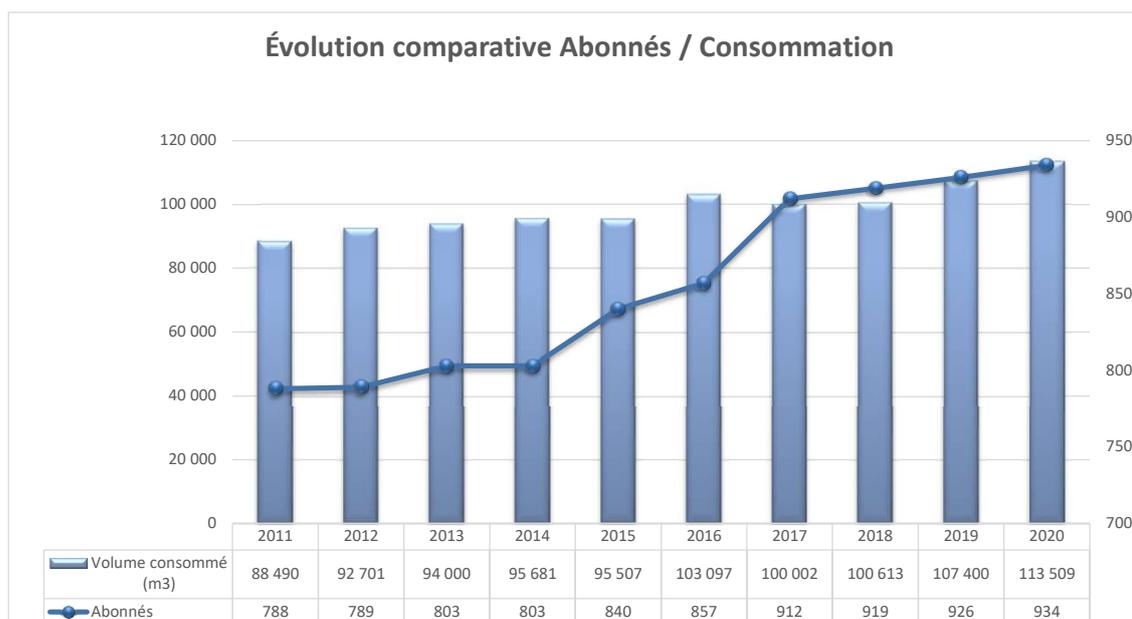
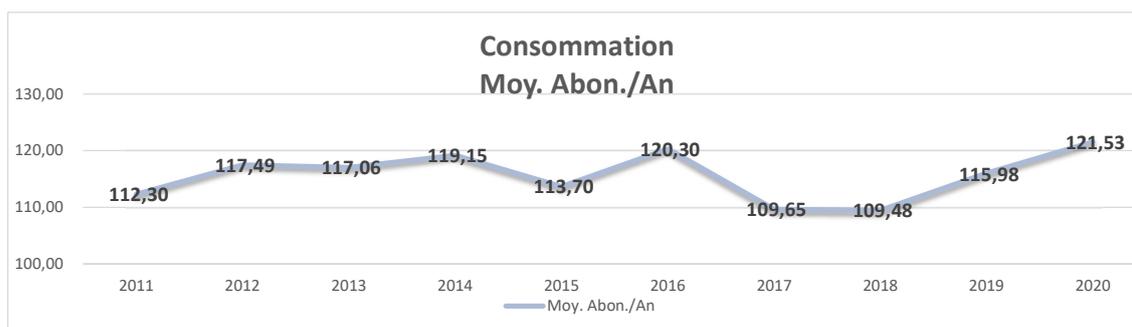
	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2011	142 115	841	168,98
2012	158 533	854	185,64
2013	148 814	870	171,05
2014	157 214	904	173,91
2015	158 812	970	163,72
2016	160 839	996	161,48
2017	170 733	1 081	157,94
2018	170 179	1 107	153,73
2019	199 972	1 162	172,09
2020	199 444	1 183	168,59



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2011 À 2020

Commune : S^T GENIÈS DES MOURGUES

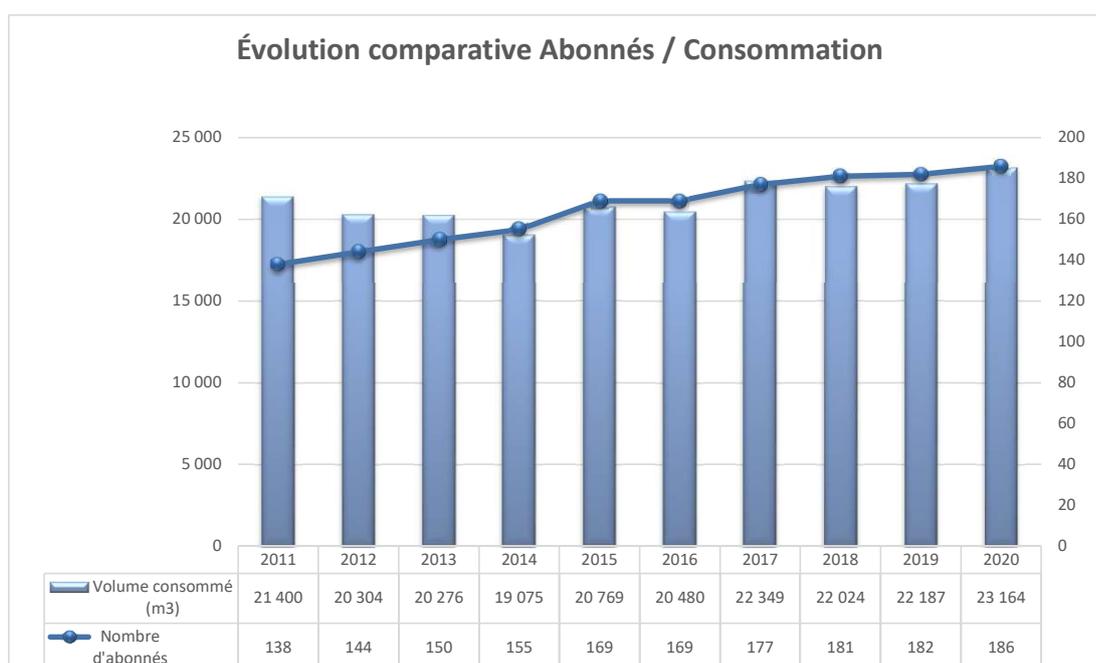
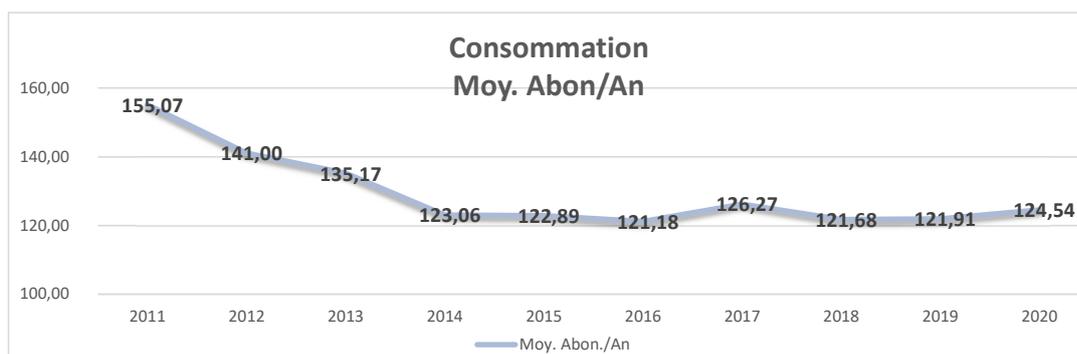
	Volume consommé (m ³)	Abonnés	Moy. Abon./An
2011	88 490	788	112,30
2012	92 701	789	117,49
2013	94 000	803	117,06
2014	95 681	803	119,15
2015	95 507	840	113,70
2016	103 097	857	120,30
2017	100 002	912	109,65
2018	100 613	919	109,48
2019	107 400	926	115,98
2020	113 509	934	121,53



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2011 À 2020

Commune : S^T HILAIRE DE BEAUVOIR

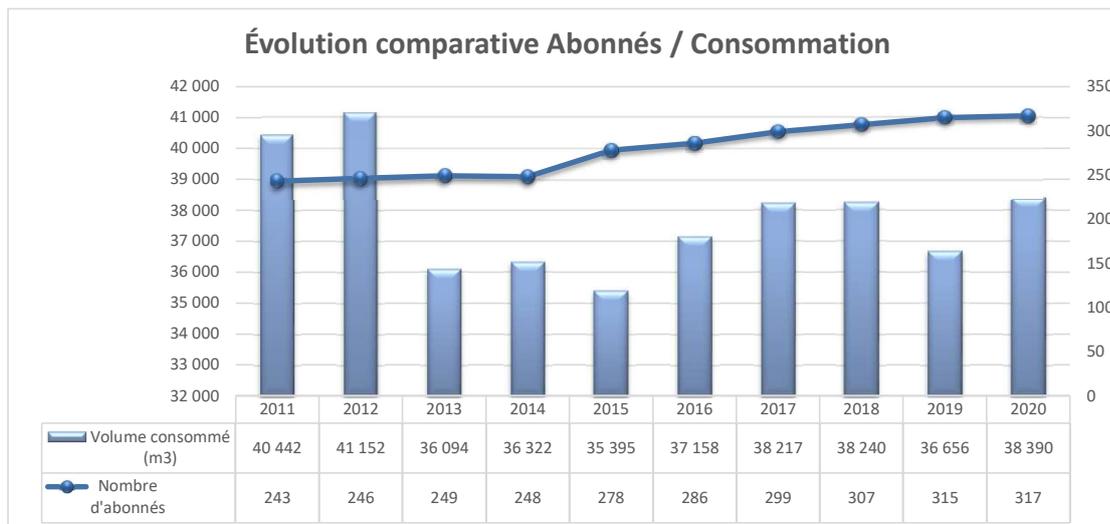
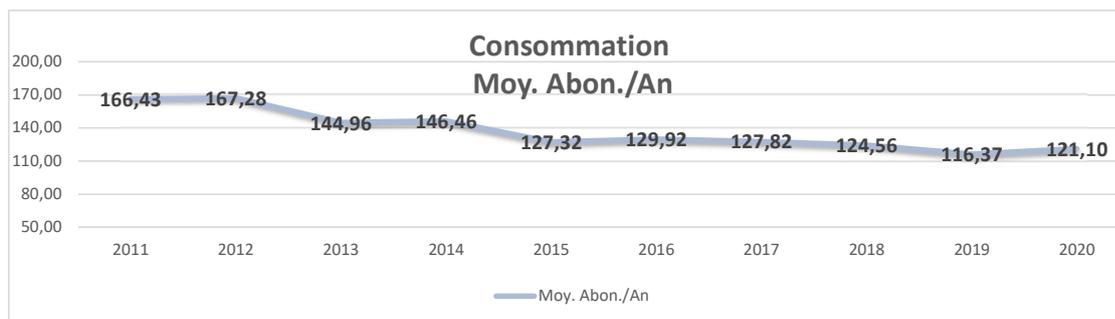
	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2011	21 400	138	155,07
2012	20 304	144	141,00
2013	20 276	150	135,17
2014	19 075	155	123,06
2015	20 769	169	122,89
2016	20 480	169	121,18
2017	22 349	177	126,27
2018	22 024	181	121,68
2019	22 187	182	121,91
2020	23 164	186	124,54



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2011 À 2020

Commune : S^T JEAN DE CORNIES

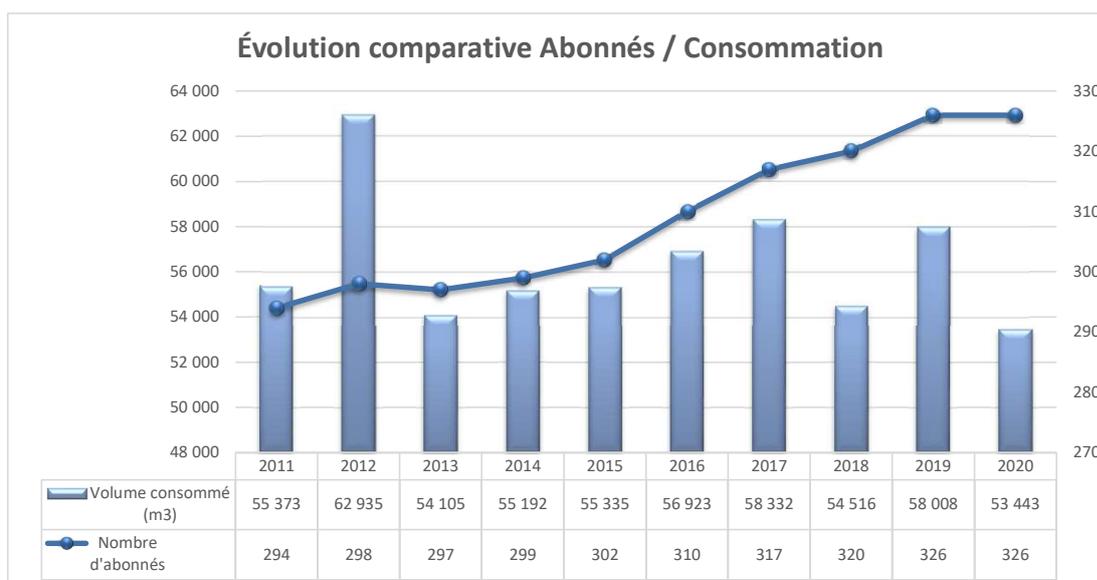
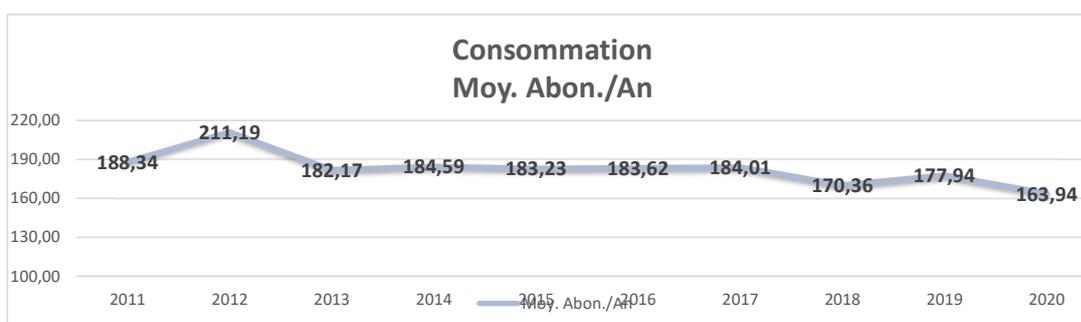
	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2011	40 442	243	166,43
2012	41 152	246	167,28
2013	36 094	249	144,96
2014	36 322	248	146,46
2015	35 395	278	127,32
2016	37 158	286	129,92
2017	38 217	299	127,82
2018	38 240	307	124,56
2019	36 656	315	116,37
2020	38 390	317	121,10



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2011 À 2020

Commune : S^T VINCENT DE BARBEYRARGUES

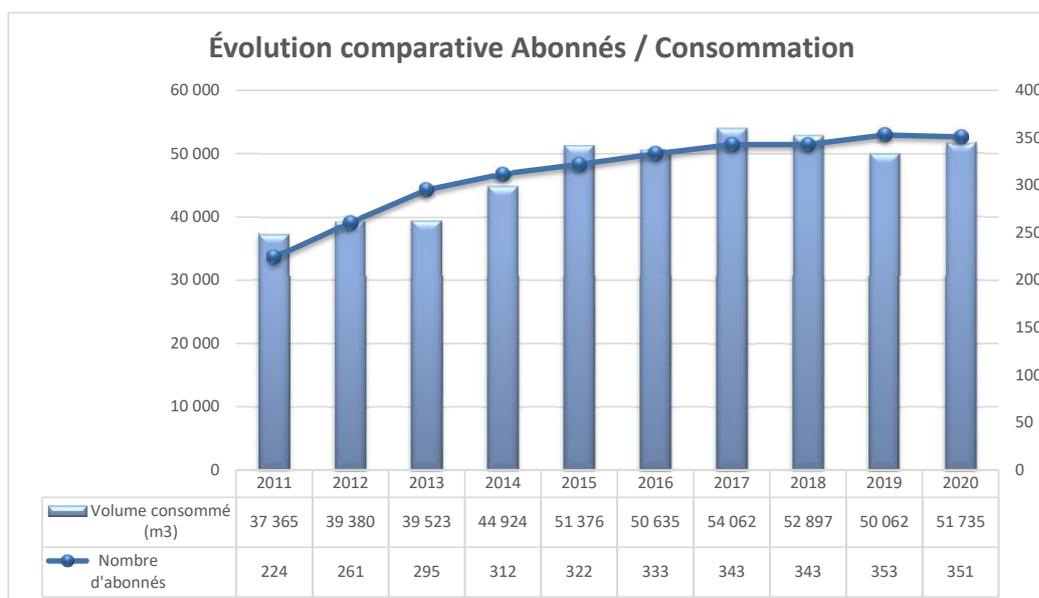
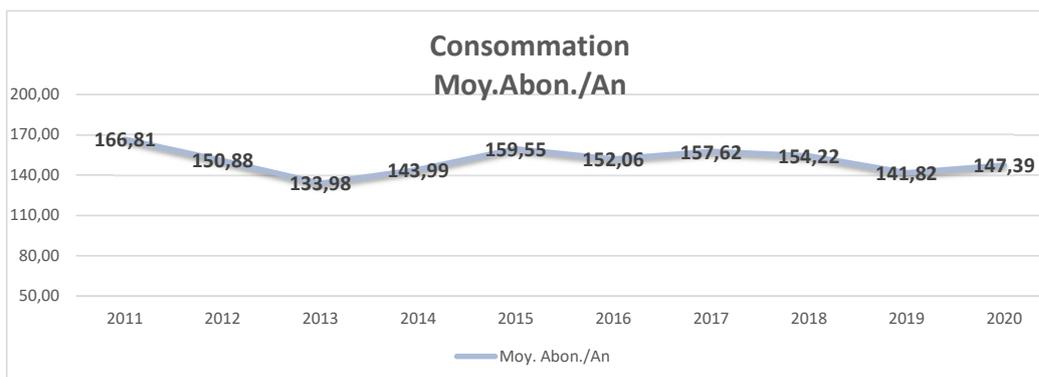
	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2011	55 373	294	188,34
2012	62 935	298	211,19
2013	54 105	297	182,17
2014	55 192	299	184,59
2015	55 335	302	183,23
2016	56 923	310	183,62
2017	58 332	317	184,01
2018	54 516	320	170,36
2019	58 008	326	177,94
2020	53 443	326	163,94



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2011 À 2020

Commune : S^{TE} CROIX DE QUINTILLARGUES

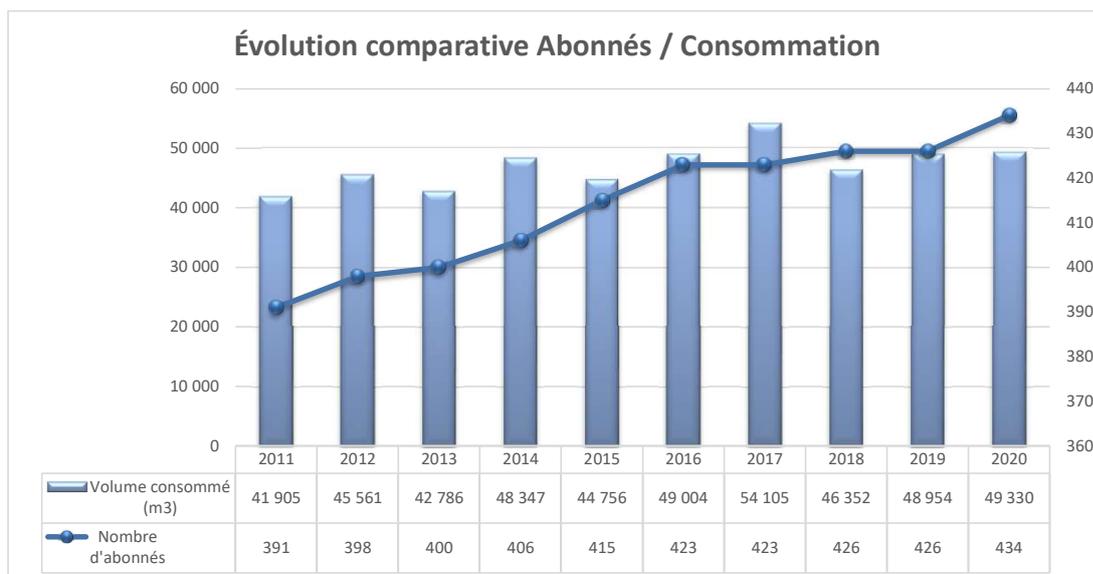
	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2011	37 365	224	166,81
2012	39 380	261	150,88
2013	39 523	295	133,98
2014	44 924	312	143,99
2015	51 376	322	159,55
2016	50 635	333	152,06
2017	54 062	343	157,62
2018	52 897	343	154,22
2019	50 062	353	141,82
2020	51 735	351	147,39



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2011 À 2020

Commune : **SAUSSINES**

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2011	41 905	391	107,17
2012	45 561	398	114,47
2013	42 786	400	106,97
2014	48 347	406	119,08
2015	44 756	415	107,85
2016	49 004	423	115,85
2017	54 105	423	127,91
2018	46 352	426	108,81
2019	48 954	426	114,92
2020	49 330	434	113,66



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2011 À 2020

Commune : TEYRAN

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'Abonnés	Moy. Abon./An
2011	285 278	1 771	161,08
2012	289 726	1 807	160,34
2013	282 373	1 852	152,47
2014	307 015	1 880	163,31
2015	289 565	1 906	151,92
2016	288 878	1 922	150,30
2017	299 803	1 940	154,54
2018	284 775	1 950	146,04
2019	294 233	1 971	149,28
2020	301 441	1 989	151,55

